

LE SERVICE HOSPITALIER PASSÉ À LA LOUPE APRÈS LES DRAMES SURVENUS À KAOLACK, LINGUÈRE ET TIVAOUANE

Trente experts diagnostiquent et... proposent

PAGES 02 ET 03

► **Les signataires, dont vingt-huit Sénégalais,** Professeurs, Docteurs, Inspecteur de Santé publique, Ingénieurs en Génie civil, financier spécialiste des secteurs de la Santé, expert international en gestion hospitalière et système de Santé, **exercent en Europe, dans leur écrasante majorité, en Afrique, en Amérique et en Océanie.** ► Leurs propos s'inscrivent dans «une démarche apolitique, sans complaisance et sincère qui vise à poser les bases d'un débat structurant sur la refondation du système de santé, en particulier de l'hôpital public.»

EXCLUSIF




Présidence de la République
Ministre chargé du Suivi du PSE
MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET REFORMES PHARES DU PLAN SENEGAL EMERGENT
Le BOS a lancé les travaux du LAB pour la structuration du Programme PSE VERT



USINE DE DESSALEMENT D'EAU DE MER

Une réponse technologique à la forte demande

PAGE 6



INTRANTS POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE

Le Ministre Moussa Baldé fait le point

PAGE 8

INDEMNITÉ SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LES ENSEIGNANTS

Les corrections se poursuivent

PAGE 5

DRAMES RÉCURRENTS DANS LES HÔPITAUX SÉNÉGALAIS :

L'optimisation qualitative, une priorité

Les multiples tragédies qui secouent les structures de santé sénégalaises ont remis sur le devant de la scène la question des évolutions urgentes nécessaires pour sauver le système de santé. Des acteurs locaux et de la diaspora invitent les décideurs à s'emparer des vrais sujets relatifs à la situation de l'hôpital : pertes de chances ; ruptures de prises en charge ; mécontentements des personnels ; difficultés persistantes d'accès aux soins...

Cette tribune constitue une démarche apolitique, sans complaisance et sincère qui vise à poser les bases d'un débat structurant sur la refondation du système de santé, en particulier de l'hôpital public. C'est notre responsabilité collective de participer à la reconstruction de cette œuvre pour les générations présentes et à venir.

Cet appel qui réunit trente (30) signataires a été initié et coordonné par Messieurs Momar FAYE (Inspecteur de santé publique en France), Khadim NGOM (Cardiologue en France) et Massamba DIOUF (Professeur des universités et spécialiste en santé publique au Sénégal).

Des drames répétitifs qui contraignent l'hôpital sénégalais d'agir en toute urgence pour mettre fin à ce contexte d'insécurité persistant !

Nous nous sommes réveillés le 26 mai 2022 dans la stupeur et la consternation avec cette terrible nouvelle abasourdissante : «Au Sénégal, onze bébés meurent dans un incendie à l'hôpital de Tivaouane».

Parmi ces onze jeunes victimes, se trouvait le bébé M.R.G. âgé de vingt-quatre (24) jours et né prématurément, car sa maman, trente-trois (33) ans, sans antécédent médical et sans aucune comorbidité, est malheureusement décédée pendant la césarienne (alors qu'elle présentait une pré-éclampsie).

Quatre nouveau-nés avaient

Les trente (30) signataires de cette tribune – neuf (09) Professeurs, quinze (15) Docteurs, un (01) Inspecteur de Santé publique, deux (02) Ingénieurs en Génie civil, un (01) financier spécialiste des secteurs de la Santé, du médico-social et de la solidarité internationale, un (01) cadre de Santé, et un (01) expert international en gestion hospitalière et système de Santé – sont ceux-là qu'on peut appeler, dans le monde de la santé, des sachants. Pour dire le moins. À l'exception de deux d'entre eux, tous sont des compatriotes exerçant dans des pays de quatre continents (Europe, Afrique, Amérique et Océanie). Attachés au Sénégal et à son devenir, émus et interpellés par les derniers événements malheureux survenus dans nos infrastructures hospitalières, qui ont été marqués par les décès de plusieurs nourrissons, ces compatriotes et amoureux du Sénégal s'invitent en force de propositions, inscrivant leurs propos dans une démarche qu'ils veulent scientifique, rigoureuse, saine et constructive. En effet, ils avertissent : «Cette tribune constitue une démarche apolitique, sans complaisance et sincère, qui vise à poser les bases d'un débat structurant sur la refondation du système de santé, en particulier de l'hôpital public».

Y.C.N. MBAYE



Dr Khadim Ngom,
Cardiologue, France.



Momar FAYE, Inspecteur de Santé
publique, France.



Professeur Massamba DIOUF,
Professeur des universités, spécialiste en
Santé publique, Sénégal.

quant à eux, déjà péri le 25 avril 2021 dans un incendie à Linguère...

Ces faits dramatiques ne sont pas sans rappeler l'affaire «Madame A.S.», une femme enceinte morte après avoir attendu en vain une césarienne ; ce drame demeure encore dans les esprits.

Par ailleurs, à Kaolack, on apprenait qu'un nourrisson déclaré mort le 08 mai dernier par une infirmière, puis déposé à la morgue, avait été retrouvé vivant par son père quelques minutes après, pour finalement décéder plus tard dans la journée.

La récurrence et la fréquence de ces situations sont bien le reflet d'un système de santé perfectible ayant pour conséquence une réelle perte de chance pour l'usager sénégalais.

Devrions-nous toutefois nous résigner face à la mort et aux conséquences somatiques et psychologiques induites par cette insécurité persistante ?

S'il est établi que l'hôpital fait face à des problèmes multifactoriels enkystés depuis de nombreuses années, et qui l'expose malheureusement trop souvent à des risques susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des patients, force est de reconnaître que cela n'empêche en rien notre pays de s'engager sérieusement dans une autre voie.

Cet engagement n'est pas un vœu pieux qui doit être évoqué au rythme des tragédies nationales. Cela demande une vision politique forte et une action coordonnée notamment au moyen d'une réorientation sur une politique effective de démarche qualité et de gestion globalisée des risques. Il s'agit là d'un enjeu majeur de santé publique qui requiert de mettre ensemble tous les mécanismes, ressources et compétences permettant la mise en place d'une offre adaptée aux besoins des populations.

Des mesures d'urgence à prendre à la hauteur des enjeux !

Des mesures doivent être prises immédiatement ! Le Président de la République l'a bien spécifié dans son discours de Tivaouane : «Il convient d'auditer de toute urgence les services de néonatalogie».

Cependant, cette mesure doit, dans les plus brefs délais, être étendue à l'ensemble de la sphère médico-technico-économico-administrative de nos hôpitaux publics. Cette procédure d'audit a tout à gagner si elle s'accompagne d'une prise de conscience collective que l'hôpital et le matériel qui l'équipe sont un bien commun qui doit bénéficier de toutes nos attentions en matière de maintenance et de maintien en état opérationnel. Ce qui est l'essence même du principe d'assurance qualité ; lequel contribue à la sécurité des patients, des soignants et de leurs visiteurs.

À ce titre, la Diaspora a un rôle essentiel à jouer. En venant, par exemple, participer à cette procédure d'audit transversale de l'écosystème hospitalier à travers des missions ponctuelles, c'est tout le système hospitalier sénégalais qui pourrait bénéficier d'un transfert de culture et de compétence en matière d'assurance qualité qui relève du quotidien et de l'évidence dans la majorité des pays où nos professionnels de santé exercent aujourd'hui.

Concernant la sécurité des personnes et des biens à l'hôpital, il

ya urgence à mettre en place une nouvelle architecture organisationnelle incluant de nouveaux référentiels et contrôles effectifs et ce, en accord avec les spécificités du système de santé sénégalais.

Cela doit passer par une mise à jour de la législation liée à la sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP), en y incluant notamment un volet spécifique «Sanitaire». Ces normes et référentiels établis devront s'accompagner d'un dispositif de contrôle périodique et aléatoire par des services ad hoc compétents. Ainsi, le principe d'une visite systématique obligatoire de contrôle de la conformité avant chaque ouverture de service et/ou de structures devra être formalisé sur la base d'un dossier de présentation suivi d'une visite physique effective sur site.

Aucune tolérance ne pourra être admise en cas de manquements graves à ces référentiels. Ce qui aboutira dans les faits à ce qu'aucune ouverture ne puisse être autorisée sans une levée des observations engageant la responsabilité des services contrôleurs de l'État. Parallèlement, des fermetures administratives ainsi que des sanctions pénales pourront également être prononcées à l'encontre des personnes morales et/ou physiques qui dérogeraient à ces principes de gestion. La mise en danger de la vie d'autrui avec intention ou non, accompagnée de facteurs aggravants ou non, sera ainsi prévue et punie par la loi.

À terme, l'implantation durable d'une culture de qualité et de gestion des risques au sein des établissements est nécessaire aux fins de faire progresser les pratiques et de garantir la sécurité des patients. Cela passe par la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel adapté de recueil, d'analyse et de suivi des incidents importants ou des événements indésirables graves permettant de protéger la santé et la sécurité des personnes prises en charge.

Tous les signaux sanitaires émanant des usagers devront être recueillis grâce à la mise en place

de points focaux disponibles et faire systématiquement l'objet d'un traitement et d'une réponse aux déclarants.

Tous les établissements devront être soumis à une obligation de signalement aux autorités des événements indésirables graves notamment ceux associés aux soins. La culture du signalement doit être une valeur et une norme partagée au sein de l'établissement.

La création d'une haute autorité ad hoc permettra de recevoir ces déclarations, de les analyser et de réaliser un rapport annuel assorti de mesures visant à améliorer la sécurité du patient.

La mise en œuvre d'un tel dispositif facilitera l'identification et le ciblage des établissements les plus à risques et permettra un meilleur calibrage des actions à conduire (inspection, audit, évaluation, certification etc.).

La question du pilotage du système demeure centrale !

En effet, ces mesures et réformes nécessitent un pilotage effectif par les décideurs publics tout en favorisant l'émergence d'approches globales, transversales et intégratives.

Cet ambitieux plan de réformes de la santé devra ainsi s'appuyer sur des transformations systémiques impactant le système de l'offre de soins, de son financement, de sa gouvernance, mais également de son système qualité.

En matière d'offre de soins, le Sénégal est aujourd'hui en capacité de pouvoir se projeter pour offrir une nouvelle vision en ce qui concerne le maillage des offreurs de santé (au niveau de toute la pyramide sanitaire).

La question sous-jacente du financement devra être abordée avec l'ensemble des parties et partenaires, pour envisager des scénarii viables et équilibrés de mise en œuvre effective de ce nouveau système, tant attendu et surtout tant souhaité par nos compatriotes sénégalais.

Cette évolution exige une gouvernance et un leadership qui doivent renvoyer à un engagement fort des autorités concernant le recrutement de top-managers aux niveaux central et territorial.

La sélection de ces profils nécessitera des appels à candidatures en dehors de tout clientélisme politique ou partisan.

Ce nouveau système devra s'appuyer sur des nouveaux modes de gestion basés sur la confiance des acteurs, sur la considération mais également sur les compétences disponibles sur place et celles capitalisées par la Diaspora. La réflexion sur ce dernier point devra associer les acteurs du monde de l'éducation et de la formation pour accompagner ce plan ambitieux stratégique qui intégrera les derniers référentiels en matière de qualité et de gestion des risques.

Les assises de la santé, une impérieuse nécessité pour sauver et réformer le système de santé !

Dans cette perspective, le Sénégal doit s'appuyer sur une vision globale, une planification stratégique et une coordination effective qui admettent et comprennent la logique et la complexité des enjeux de santé (dans toutes ses dimensions) au sein de ses territoires. Cela exige d'impliquer et de réunir au premier chef les professionnels de santé (aux niveaux local et de la Diaspora) pour définir collégialement des stratégies et mettre en œuvre des actions et projets, susceptibles de relever à long terme et dans le cadre d'une approche da-

vantage équilibrée, les défis sanitaires posés. C'est en travaillant étroitement avec sa Diaspora que le Sénégal pourra s'émanciper et s'engager dans une révolution sanitaire qui lui permettra de disposer d'un système de santé plus équitable et plus participatif. Le ministère est destinataire de nombreux rapports et synthèses provenant de diverses sources censées lui apporter une vision plus large des questions de santé et propice aux innovations. Toutefois, les logiques et les temporalités propres à ces différentes sources concourant à la production de données et d'informations réputées fiables et à jour, à même d'éclairer les prises de décisions, aboutissent à des distorsions parfois handicapantes voire contre-productives.

Les assises de la santé (impliquant les acteurs locaux et diasporiques) – si elles regroupent les ressources et les profils adéquats – répondront à des objectifs multiples :

- **apporter** aux décideurs sénégalais l'opportunité de garder la maîtrise du pilotage des situations qui se présentent en ayant à tout instant la possibilité de bénéficier, sans délai, d'une vision et d'une analyse holistiques de premier ordre ;

- **recenser**, établir sur la base d'un guide opérationnel, les initiatives innovantes existantes dans les pays les plus avancés et préparer les conditions de capitalisation et de répliquabilité sur notre pays ;

- **renforcer** les ressources humaines du pays dans le domaine de la santé en faisant participer les professionnels de la santé issus de la diaspora sénégalaise et préparer, pour ceux qui sont candidats au retour au Sénégal, les conditions favorables à leur installation ;

- **proposer** des solutions originales, innovantes et opérationnelles qui se traduiront par des textes et des réalisations de terrain. Dans ce cadre, la création d'une école des hautes études en qualité et sécurité sanitaire prendrait toute sa place pour former les administratifs, les soignants et leurs prestataires à la culture de l'assurance qualité et de la sécurité des soins.

La traduction ainsi de ces objectifs requerra une gouvernance structurée, laquelle devra promouvoir une large concertation multisectorielle, incluant toutes les franges de la population sénégalaise et une coordination à visée effective avec la mise en place de commissions et sous-commissions thématiques (offre ; pilotage-gouvernance ; financement ; qualité etc.).

Il s'agit bien pour notre cher pays le Sénégal de se saisir d'un contexte dramatique pour un sursaut, inviter au changement de comportement et se mettre en ordre de marche pour sortir de cette résignation, qui peut et ne doit en rien nous inciter à considérer ces situations comme une fatalité... sans espoir, et ainsi d'y faire face collectivement.

Cette tribune est signée par :
Professeur Mbayang NDIAYE, ancienne Coordinatrice de la Cellule Télésanté du ministère de la Santé et de l'Action sociale, Spécialiste en Santé publique et en Santé digitale – Sénégal ;
Professeur Massamba DIOUF, Professeur des Universités, spécialiste en Santé publique – Sénégal ;
Professeur Lamine NDIAYE, Professeur des Universités, Anthropologue ;
Docteur Khadim NGOM, Cardiologue – France ;
Momar FAYE, Inspecteur de Santé publique, Président fondateur du Cercle Santé pour l'Afrique – France ;

Docteur Maguette BA, Chirurgien cardiaque – France ;
Docteur Thiendella DIAGNE, Gynécologue obstétricien – USA ;
Docteur Mbathio DIENG, Épidémiologiste, spécialiste en Santé publique – Australie ;
Docteur Isabelle MOREIRA, Spécialiste en Santé publique, Gynécologue obstétricien – Sénégal ;
Professeur Abdoulaye NIANG, Psycho-sociologue, Président fondateur de l'Université Kocç Barma de Saint-Louis – Sénégal ;
El hadji Moussa NDIME, Ingénieur génie civil, spécialiste Contrôle technique et Sécurité incendie – France ;

Alé BOUSSO, Ingénieur génie civil, spécialiste en Sécurité incendie ERP – France ;
Docteur Malick NIANG, Anesthésiste réanimateur – Sénégal ;
Rama DIONGUE, Cadre de Santé – France ;
Docteur Alioune Badara DIOUF, Gériatre – France ;
Docteur Khady FALL, Anesthésiste-réanimateur – Sénégal ;
Professeur Anna THIAM, Cardiologue – Burkina Faso ;
Professeur Moustapha DRAMÉ, Professeur des universités, épidémiologiste, économiste de la Santé – France ;
Docteur Massamba FAYE, Généraliste – Sénégal ;

Docteur Kanny TOURE KAÏRE, Médecin de Santé publique, économiste de la Santé – France ;
Professeure Fatimata LY, Professeure des universités, dermatologue – Sénégal ;
Karim AMRI, Directeur d'hôpital, expert international en gestion hospitalière et système de Santé – France ;
Docteur Adama Ba FAYE, Réanimateur médical – France ;
Docteur Jan-Cédric HANSEN, Vice-Président du Global Health Security Alliance, Professeur invité de l'Université Léopold Sédar Senghor en Égypte, spécialiste en médecine de catastrophe – France ;

Professeur Sidy KA, Cancérologue – Sénégal ;
Docteure Angèle Flora MENDY, Sociologue, Takemi Fellow in International Health Harvard – USA ;
Docteur Edouard SÈNE, Psychiatre – France ;
Docteur Papa El Hadji THIAM, Pharmacien – France ;
Professeur Mbaye THIOUB, Professeur des universités, Neurochirurgien – Sénégal ;
Ibrahima TRAORÉ, Financier spécialiste des secteurs de la Santé, du médico-social et de la solidarité internationale – France.

Avis de demande de renseignements et de prix à compétition ouverte (DRPCO)

Cas sans pré qualification

Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS)

Acquisition de matériels informatiques

DRPCO N° F_SF_020_HAAS_2022

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal le Soleil du 11 janvier 2022 et sur le site www.marchespublics.sn.

2. La Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS) a obtenu dans le cadre de son Budget d'Investissement 2022, des fonds afin de financer l'acquisition de matériels informatiques et a l'intention d'en utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché N° F_SF_020_HAAS_2022.

3. La HAAS sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de matériels informatiques en un lot unique.

4. La passation du Marché sera conduite par demande de renseignements et de prix à compétition ouverte tel que défini dans le Code des Marchés publics et dans l'arrêté n°00107 du 07 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de passation des marchés de la HAAS : 78 184 61 82 et prendre connaissance des documents de la DRPCO à l'adresse mentionnée ci-après : Haute Autorité des Aéroports du Sénégal, sise à l'Aéroport international Blaise DIAGNE (AIBD), Bâtiment administratif, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 09 heures 00 à 13 heures 00 et de 14 heures à 15h 00.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité financière :

- Fournir les états financiers certifiés des trois (03) derniers exercices (2018, 2019 et 2020) ; ils doivent être certifiés soit par un expert-comptable agréé ou un cabinet d'expertise comptable agréé par l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA) ou par un « organisme assimilé ».

Capacité technique et expérience :

- Avoir réalisé au moins deux (02) marchés de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années (2017 à 2021). A cet effet, les candidats devront produire la copie des marchés en question ou copie de PV de réception ou des attestations de service fait qui leur correspondent.
 - Prouver par document la disponibilité de deux (2) techniciens en maintenance informatique ayant au moins deux (2) années d'expérience. Joindre les CV des techniciens.
 - Justifier par document l'existence de moyens adéquats (logistique ou accords avec le fabricant ou un représentant agréé) afin de pouvoir fournir des pièces de rechange, en cas de besoin, dans un délai maximal d'une (1) semaine.
 - L'Autorisation du Fabricant est requise pour l'imprimante LASER, le SURFACE PRO et tous les ordinateurs. Le défaut de produire ce document à la soumission entraîne la nullité de l'offre.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de demande de renseignements et de prix à compétition ouverte complet en formulant une demande écrite adressée à Monsieur le Secrétaire général de la Haute Autorité des Aéroports du Sénégal, sise à l'Aéroport international Blaise DIAGNE (AIBD), Bâtiment administratif, du lundi au jeudi de 09 heures 00 à 13 heures 00 et de 14 heures

00 à 15 heures 00 ; le vendredi de 09 heures 00 à 13 heures 00. Le dossier de DRPCO est retiré sur place à la Cellule de passation des marchés de la HAAS. Un exemplaire du dossier sera disponible sur place pour être consulté gratuitement par les candidats qui le souhaitent à l'adresse mentionnée ci-après : Cellule de passation des marchés de la Haute Autorité des Aéroports du Sénégal sise à l'Aéroport international Blaise DIAGNE (AIBD), Bâtiment administratif.

8. Les offres devront être soumises sous pli fermé à l'adresse ci-après : Cellule de passation des marchés de la Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS), sise bâtiment administratif de l'aéroport international Blaise DIAGNE de Diass au plus tard le **jeudi 16 juin 2022 à 10H 00**. Les offres soumises après la date et l'heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS), sise au bâtiment administratif de l'Aéroport international Blaise DIAGNE de Diass, le **jeudi 16 juin 2022 à 10H 00**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million (1 000 000). La garantie de soumission doit être valable 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Cette garantie doit être délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances et du Budget. Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Secrétaire général de la HAAS
 Colonel Babacar Sédikh DIOUF

MACKY SALL AU LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'USINE DE DESSALEMENT D'EAU DE MER DES MAMELLES

«Ce projet est une réponse technologique à la demande en eau grandissante»

Les travaux de l'usine de dessalement d'eau de mer des Mamelles ont été lancés officiellement hier mardi par le Président Macky Sall. D'un coût de 137 milliards de FCfa, cette usine permettra de mieux prendre en charge l'approvisionnement en eau potable de Dakar. Pour le Chef de l'État, cette usine « est une réponse technologique à la demande » croissante en eau de Dakar du fait de la forte démographie.

C'est sur le versant gauche de la colline supportant le phare des Mamelles, en face du monument de la Renaissance africaine, que se dressera, dans 30 mois, l'usine de dessalement d'eau de mer. Le Président Macky Sall a officiellement lancé les travaux hier mardi. Le Chef de l'État a indiqué que cette « usine de dessalement est une réponse technologique et durable aux besoins en eau sans cesse grandissants de Dakar » avec une forte poussée démographique. Selon les projections de la Société nationale des eaux du Sénégal (Sones), la demande en eau dans le triangle Dakar-Thiès-Mbour est estimée à 685 000 m³/jour en 2026, d'où l'urgence d'avoir une source d'eau

alternative.

Adda Ndao, coordonnateur du projet de dessalement d'eau de mer des Mamelles, a rappelé que l'idée du projet est partie de la casse de la conduite de l'usine d'eau de Keur Momar Sarr qui avait occasionné une grande perturbation dans la distribution de l'eau à Dakar. Ce projet va permettre la diversification des ressources en eau en réduisant les prélèvements sur le Lac de Guiers situé à près de 250 kilomètres de Dakar.

Après avoir lancé les travaux, le Chef de l'État a salué l'engagement de la communauté pour l'aboutissement de ce projet qui traduit sa volonté de moderniser le secteur de l'eau et de l'assainissement. « L'eau est une res-



Le Président de la République Macky Sall lançant les travaux de l'usine de dessalement d'eau de mer des Mamelles devant des partenaires de l'État.

source essentielle et précieuse pour la vie. Sa gestion rigoureuse et planifiée répond à des enjeux majeurs actuels et futurs liés à l'agriculture, à l'énergie et à l'alimentation », a souligné Macky Sall, qui confie avoir placé l'accès à universel à l'eau dans les objectifs prioritaires du Pse.

Le Président a ajouté qu'il a pris l'option de réactualiser le schéma directeur de mobilisation des ressources en eau après l'incident de 2013 avec la casse de la conduite de l'usine d'eau de Keur Momar Sarr. Ce schéma, rappelle-t-il, est décliné en deux axes : renforcement de la production dédiée à Dakar et à ses pôles urbains à partir du Lac de Guiers et la diversification des sources d'eau en vue d'atténuer la forte dépendance au Lac de Guiers.

Dans la logique de la concrétisation de ce programme, Macky Sall a précisé que ce lancement historique survient près d'un an après l'inauguration de Kms3 le 10 juillet 2021. Le Président de la République a constaté que la première phase de Kms3 (100 000 m³/jour) a déjà notablement amélioré l'alimentation en eau de Dakar, en attendant les autres 100 000 m³/jour de la seconde phase.

Plus de 300 kilomètres de réseau de distribution

En plus d'intégrer une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité initiale de 50 000 m³ jour extensible à 100 000 m³/jour, ce projet permettra le renouvellement des conduites de distribution de Dakar vieilles de plus de 50 ans. Ainsi, 316 kilomètres du réseau de distribution d'eau de Dakar seront changés. Cela permettra, selon le Chef de l'État, de réduire les pertes d'eau

non facturée, avec un gain de 40 000 m³ perdus à cause de la vétusté du réseau de distribution. C'est l'équivalent de la production de l'usine de Gnith au bord du Lac de Guiers. Ce renouvellement impactera le quotidien de 16 communes de Dakar, soit plus d'un million de personnes. En outre, certainement pour rassurer les pourfendeurs du projet, le Président Macky Sall a assuré que toutes les études techniques, environnementales et sociales ont été menées conformément aux normes. Cela a conduit à la délivrance de certificat de conformité environnementale en 2017. M. Sall a souligné aussi que les études de courantologie permettent de préserver l'environnement. Sur ce débat, il a réaffirmé son attachement à la préservation de la mer, de la plage, de la falaise des Mamelles, mais également du site des rituels de la communauté lébou.

Oumar KANDÉ



Indemnisation des impactés, reconstruction du centre de santé de Ouakam

Le Président de la République a informé, hier, à Dakar, avoir instruit le Gouvernement de procéder au paiement des impactés détenant des titres de propriété ou menant des activités économiques sur le site. Par ailleurs, dans le cadre des mesures d'accompagnement, le centre de santé municipal de Ouakam sera reconstruit. Il est prévu aussi l'aménagement d'une voie d'accès à la plage et au site des rituels, la création de récifs artificiels pour déve-

lopper les ressources halieutiques, l'acquisition de tricycles frigorifiques et d'une chambre froide pour les pêcheurs, sans oublier les opportunités de milliers d'emplois pour les populations. Un Bureau d'information sera aussi installé sur le site des réservoirs des Mamelles pour maintenir le dialogue avec les parties prenantes. En perspectives d'autres projets, le Président a insisté sur la nécessité du changement de paradigme par l'accélération du passage à

l'échelle en matière de Partenariat public-privé (Ppp) dans le secteur de la construction d'infrastructures dans le domaine de l'eau potable. Cela permettra d'alléger, à son avis, le budget de l'État pour d'autres projets en simulation. Macky Sall a aussi invité à l'accélération du programme des 150.000 branchements sociaux entre 2022-2025 dans les localités du périmètre affirmé pour les populations vulnérables.

Oumar KANDÉ

ABDOUL AZIZ GUËYE, MAIRE DE OUKAM

«Cette infrastructure contribuera à rendre plus attractive la commune»



Le Maire de Ouakam, Abdoul Aziz Guèye, a affirmé, auparavant, que ce projet est novateur et unique dans notre sous-région. Il est d'avis que cette infrastructure contribuera, avec le monument de la Renaissance, à rendre plus attractive sa commune. Il soutient que la population de Ouakam attend beaucoup de ce projet dans le cadre

de la Responsabilité sociétale d'entreprise (Rse). Le maire a ainsi salué l'engagement de la Sones dans ce sens. Le maire a invité toute la population à accompagner ledit projet. Pour lui, l'implantation de cette usine constitue une réponse directe à la problématique de la distribution de l'eau à Dakar.

O. KANDÉ

Technologie de l'osmose inverse

Revenant sur la réalisation de l'usine, Adda Ndao, Coordonnateur du projet de dessalement d'eau de mer des Mamelles, a expliqué qu'une prise d'eau de 300 à 500 mètres du rivage sera installée pour collecter l'eau de mer. Après, cette eau sera traitée puis injectée dans les réservoirs des Mamelles qui vont approvisionner les Dakarais. L'eau sera ainsi dessalée grâce à la technologie de l'osmose inverse. Avec cette technologie, 2 litres d'eau

permettent d'avoir un litre d'eau potable ; l'autre litre sera retourné à la mer (saumure). La zone, dit-il, a la particularité d'avoir un courant marin fort et une profondeur allant jusqu'à 20 mètres. Cela permettra de traiter l'eau salée et les saumures seront naturellement dissoutes. Ce projet permet aussi le bouchage et la stabilisation de la falaise des mamelles qui est agressée.

O. KANDÉ

Le Japon réaffirme son engagement dans le domaine

Le Chef de l'État a rappelé que « ce projet complexe et inédit » est financé à hauteur de 137 milliards de FCfa par l'État du Sénégal sur un prêt du Japon, à travers l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica) « dans des conditions très douces ». L'Ambassadeur du Japon au Sénégal, Osamu Izawa, a affirmé que son pays est le premier donateur au monde dans le domaine de l'eau et de l'assainis-

sement. Le Japon, dit-il, est conscient de l'importance de l'accès à l'eau. Le diplomate a rappelé que la Japon a toujours appuyé le Sénégal dans le domaine de l'eau en permettant la réalisation de plus 120 forages et points d'accès à l'eau potable à travers le pays. Plusieurs entreprises japonaises participant au projet vont permettre un transfert de technologie, assure-t-il.

O. KANDÉ

EN VISITE À L'UNITÉ NÉONATALE DE L'HÔPITAL ELHADJ ABDOUL AZIZ SY

Des députés demandent l'audit des installations et des équipements

L'audit sur la construction et les équipements des services de néonatalogie des hôpitaux publics, confié à l'Inspection générale d'État (Ige) par le Président de la République, est bien apprécié par les membres de la Commission santé, population, affaires sociales et solidarité nationale de l'Assemblée nationale. Ils ont exprimé ce sentiment hier lors d'une visite à l'hôpital Elhadj Abdoul Aziz Sy de Tivaouane où 11 bébés ont trouvé la mort dans un incendie survenu la semaine dernière.

TIVAOUANE - Une délégation de la Commission santé, population, affaires sociales et solidarité nationale de l'Assemblée nationale, présidée par la députée Awa Guèye, a visité, hier, l'unité néonatale de l'hôpital El-

hadj Abdoul Aziz Sy de Tivaouane où 11 bébés ont péri dans un incendie survenu le mercredi le 25 mai 2022.

En partageant avec la directrice Mme Bineta Diop et le personnel de l'établissement de

santé des images de l'infrastructure avant le sinistre, Mme Guèye a fait le constat que « le bâtiment où s'est produit l'accident tragique était doté d'un équipement neuf ». En observant une certaine réserve, parce que des enquêtes sont en cours pour déterminer l'origine du feu, Awa Guèye a demandé l'audit des installations et des équipements du service de néonatalogie de l'hôpital de Tivaouane et des autres structures de santé. En se basant cependant sur les images montrées à délégation de la Commission santé de l'Assemblée nationale, elle a constaté que le matériel installé au service de néonatalogie de l'hôpital Elhadj Abdoul Aziz Sy était neuf. Elle a, par ailleurs, rendu hommage à l'ensemble du « peuple sénégalais uni pour apporter réconfort et soulagement aux familles endeuillées ». Aussi Mme Awa Guèye s'est-elle réjouie des



Le bâtiment où s'est produit l'accident tragique était doté d'un équipement neuf selon la présidente de la Commission santé de l'Assemblée nationale, Mme Awa Guèye.

« décisions du Chef de l'État Macky Sall, qui a ordonné de faire de l'établissement de santé Elhadj Abdoul Aziz Sy un hôpital de niveau 3. L'honorable député a assuré que « dans cette mission de service public, le Gouvernement sera accompagné par

les parlementaires ». Elle a présenté les condoléances du Président Moustapha Niasse et de toute la représentation nationale aux familles éplorées et encouragé les personnels de santé.

Cheikh Aliou AMATH
(Correspondant)

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION La version finale du questionnaire peaufinée

Un recensement général de la population et de l'habitat s'adosse nécessairement sur un questionnaire qui prend en charge l'ensemble des problématiques de l'heure. C'est pourquoi l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd) a rencontré, hier, à Dakar, des acteurs afin de recueillir leurs suggestions et d'apporter les modifications et ajouts nécessaires.

L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd) prépare le 5^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat (Rgph) prévu en 2023. Elle a organisé, le 31 mai 2022, en collaboration avec ses partenaires, un deuxième atelier qui a permis de revoir le plan d'analyse et le chronogramme de mise en œuvre de ce cinquième recensement. Il s'agit de partager l'ensemble des suggestions et des besoins avec les acteurs du système des statistiques nationales et des partenaires. Une manière de s'accorder sur un questionnaire qui prendra en charge toutes les questions de l'heure tout en limitant son volume. « C'est le questionnaire de 2013 qui servira de base à celui qui sera utilisé dans le cadre du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat », a indiqué Dr Abdou Diouf, Directeur général adjoint de l'Ansd. Il a précisé que des modifications seront apportées à ce questionnaire dans l'optique de s'adapter au contexte. À ce propos, certains acteurs ont émis des suggestions qui visent à prendre en charge d'autres problématiques liées à la reformulation et à l'intégration de certaines modalités et questions. À titre d'exemple, Dr Abdou Diouf a souligné l'intégration des maladies qui sont rares et qui constituent une problématique nationale comme la déficience mentale qui

n'était pas prise en compte dans le questionnaire antérieur. Il a soutenu que la réflexion se poursuit et les dernières suggestions qui ont été faites vont être intégrées.

Évoquant les innovations apportées à ce cinquième Rgph, M. Diouf a rappelé que le Sénégal a été en 2013 le premier pays au sud du Sahara à réaliser un recensement avec des outils électroniques. Il a informé dans ce sens que des outils numériques seront utilisés lors de ce recensement. En outre, le volet dénombrement aussi se fera avec des outils numériques (tablettes) ainsi que des applications qui permettent d'assurer une meilleure qualité du produit et d'avoir des résultats dans des délais raisonnables. Dans ce même registre, il a fait noter qu'un large programme de sensibilisation et de visites a été élaboré. Un Comité régional de développement (Crd) a été organisé dans chaque région et des Comités départementaux de développement (Cdd) dans chacun des 46 départements du Sénégal voire des Comités locaux de développement (ClD) tenus à la base. C'est ainsi que beaucoup d'autorités religieuses, de personnalités et de notables ont été rencontrés. Le Directeur général adjoint de l'Ansd, Dr Abdou Diouf, a assuré que cette dynamique sera poursuivie jusqu'à la phase de dénombrement prévue en 2023.

Abdou DIOP

Une sage-femme et une aide-infirmière déferées au parquet

Une bonne partie des personnels de l'hôpital Elhadj Abdoul Aziz Sy a bruyamment manifesté devant l'hôtel de police de Tivaouane hier pour « exiger la libération de la sage-femme Awa Diop et de l'aide-infirmière Coumba Mbodj » en garde à vue pour les besoins de l'enquête sur l'incendie de l'unité néonatale où 11 nouveau-nés ont péri le 25 mai. Regroupés autour de Cheikh Seck, secrétaire général du Syndicat des travailleurs de la santé et du secteur social, ils ont crié haut et fort que « les collègues n'ont aucune responsabilité dans la déclaration de ce feu ravageur ». Devant

un hôtel de police protégé par des éléments du Groupement mobile d'intervention (Gmi), les manifestants, portant des brassards rouges, ont estimé que « l'on n'a rien à reprocher aux mises en cause parce qu'aucune négligence ne leur est imputable ». C'est sur les coups de 11h 30mn qu'un véhicule dans lequel ont pris place la sage-femme Awa Diop et l'aide-infirmière Coumba Mbodj est sorti sous bonne escorte de l'hôtel de police de Tivaouane pour Thiès où les deux agents de santé ont été présentés au procureur hier.

C. A. AMATH

SOCOCIM INDUSTRIES

Société Anonyme au capital de 4.666.552.110 F CFA
Siège Social : Rufisque-Km.33. Ancienne Route de THIES
B.P. 29 – Rufisque (Sénégal)
78-B-104 RCS Dakar

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le **mercredi 15 juin 2022, à 13 heures UTC**, au siège à Rufisque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes sociaux ;
2. Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 ;
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 ;
4. Approbation d'une convention règlementée ;
5. Quitus au conseil d'administration ;
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
7. Nomination d'un administrateur ;
8. Proposition de Financement du projet Four 6 ;
9. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général, Monsieur Youga SOW, aux fins de signature des documents afférents au financement du projet Four 6 ;
10. Ratification de l'autorisation de signature d'une convention de prêt-relais conclue entre SOCOCIM Industries, en qualité d'emprunteur et BICIS, en qualité de prêteur ;
11. Ratification de l'autorisation de signature d'une convention de prêt-relais conclue entre SOCOCIM Industries, en qualité d'emprunteur et CBAO, en qualité de prêteur ;
12. Ratification de l'autorisation de signature d'une convention de prêt-relais conclue entre SOCOCIM Industries, en qualité d'emprunteur et SGS, en qualité de prêteur ;
13. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général, Monsieur Youga SOW pour la signature des conventions de prêt-relais respectivement avec les banques BICIS, CBAO et SGS ;
14. Ratification de la décision pour autoriser le renouvellement des lignes de crédit à court terme avec les banques CBAO et SGS ;
15. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général, Monsieur Youga SOW pour le renouvellement de lignes de crédit à court terme respectivement avec les banques CBAO et SGS ;
16. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales ;
17. Questions diverses.

Le Président du Conseil d'Administration

SITUATION DE LA COVID-19

2 nouvelles infections sur 826 tests réalisés

Sur 826 tests effectués, deux sont revenus positifs au coronavirus, selon le bulletin épidémiologique du ministère de la Santé et de l'Action sociale du 31 mai 2022. Ce qui représente un taux de positivité de 0,24%. Toutes les nouvelles infections sont issues de la transmission communautaire. Ces dernières sont identifiées dans le département de Keur Massar (1). Dans les autres régions, Darou Mousty se signale avec une nouvelle infection. Aucun cas grave n'est pris en charge dans les services de réanimation. Mieux, aucun décès n'a été signalé aux autorités sanitaires le lundi 30 mai 2022. Au même moment, six patients ont été déclarés guéris. L'état de santé des autres patients est stable. Le Sénégal a recensé, à la date du 31 mai 2022, 86.111 cas positifs de Covid-19 dont 84.129 guéris, 1.966 décès et 15 malades sous traitement. Pour ce qui concerne la vaccination, 1.479.922 personnes ont été vaccinées contre la Covid-19.

Djibril NDIAYE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 31 JUILLET PROCHAIN

Zoom sur les porte-étendards des coalitions de partis dans les localités stratégiques

Les prochaines élections législatives ont un enjeu énorme. Pour les investitures, les coalitions de partis politiques en lice ont porté leur choix sur des personnes qui pourront leur permettre de remporter ces joutes électorales.

Les listes nationales et départementales des différentes coalitions de partis retenus par la Direction générale des élections (Dge) à participer aux élections législatives du 31 juillet prochain ont été divulguées. Pour la coalition de la majorité présidentielle, « Benno Bokk Yaakaar » (Bby), c'est l'ancienne Ministre de la Justice Aminata Touré qui dirige la liste nationale. Cette dernière a une carrière politique bien remplie. Dans les rangs de l'Alliance pour la République (Apr) depuis 2010, Aminata Touré, en plus d'être la deuxième femme qui a occupé le poste de Premier ministre au Sénégal, a été dans l'équipe de campagne du Président Macky Sall en 2012 et en 2019. Derrière elle, se trouve l'ancien Ministre des Finances Amadou Bâ qui, avec le temps, a pu constituer une base aux Parcelles assainies.

Parmi les autres leaders investis sur la liste nationale, il y a également Abdoulaye Diouf Sarr, ancien Ministre de la Santé et ex maire de Yoff, la députée sortante du Parti socialiste (Ps) Aïssatou Sow Diawara. Le Ministre Mariama Sarr est aussi sur cette liste. Même si la liste nationale de « Yewwi Askan Wi » (Yaw) a, pour le moment, été déclarée irrecevable, force est de constater que la coalition de la majorité présidentielle aura des adversaires de taille sur le plan national, car la coalition Aar Sénégal a investi sur sa liste nationale des leaders connus dans le landerneau politique. Abdourahmane Diouf, la députée Marième Soda Ndiaye, les anciens députés Thierno Bocoum et Cheikh Oumar Sy figurent sur cette liste nationale dirigée par l'ancien Ministre Thierno Alassane Sall, de la République des valeurs. Ils vont se frotter aussi contre l'ancien Président de la République Ab-

doulaye Wade et Papa Diop, respectivement têtes de liste nationale des coalitions « Wallu Sénégal » et « Bokk Gis Gis ».

Des confrontations rudes en perspective

S'agissant de la liste départementale de la majorité présidentielle à Dakar, le Président Macky Sall a misé sur des maires qui ont gagné leur commune lors des dernières élections territoriales. C'est le Ministre des Pêches et maire de Dakar Plateau, Alioune Ndoye, qui dirige la liste. Il sera appuyé par Jean Baptiste Diouf, maire de Grand Dakar, Bamba Fall, maire de Médina, et Mouhamed Djibril Guèye Wade, maire de la Biscuiterie. Les députées sortantes Juliette Paule Zingan et Ndèye Fatou Diouf seront dans la partie. Ainsi, Alioune Ndoye et sa bande feront face à Barthélémy Dias, l'actuel maire de Dakar, et son équipe composée, entre autres, d'Abass Sall, du maire de Yoff, Seydina Issa Laye Sambé (3e suppléant), de Babacar Mbengue.

Pour Guédiawaye, le choix est porté sur le Ministre de la Jeunesse, Néné Fatoumata Tall, responsable des femmes de l'Apr dans ce département où elle a une grande force de mobilisation. Elle fera face à Ahmed Aïdara, tête de liste de la coalition Yaw dans le département qui a battu Aliou Sall lors des dernières élections législatives.

Pour gagner le département de Pikine, la coalition de la mouvance présidentielle investit, entre autres, deux adjoints au maire, en l'occurrence Awa Niang et Daour Niang Ndiaye, et le député sortant et ancien maire de Pikine Pape Sagna Mbaye. Rappelons que Messieurs Ndiaye et Mbaye ont tous les deux été maires de cette ville. À Keur Massar, c'est le Ministre du Commerce, Assome Aminata

Diatta, qui va conduire la liste départementale, là où son collègue de l'Urbanisme, Abdoulaye Saydou Sow, a été choisi pour diriger la tête de liste de Bby à Kaffrine. Celui-ci a comme suppléant le député-maire socialiste Abdoulaye Wilane. La bataille pour briguer les suffrages des Sénégalais aux prochaines joutes électorales sera également rude dans la capitale du rail. La liste départementale de la coalition présidentielle sera dirigée par le Ministre des Forces armées, Augustin Tine. Ce dernier aura devant lui Birame Souleye Diop, l'actuel maire de Thiès Nord et tête de liste de la coalition Yaw, et le juge Hamidou Dème qui défendra les couleurs de Aar Sénégal.

Duels et Duos

Les anciens Ministres Aly Ngouille Ndiaye et El Hadji Oumar Youm seront également au front pour conduire les listes nationales de Bby, respectivement à Linguère et à Mbour. Aymerou Gningue, président du groupe parlementaire de la majorité, est investi tête de liste dans la cité religieuse de Tivaouane. À Mbacké, les différentes coalitions ont porté leurs choix sur les religieux pour obtenir le maximum de voix. C'est El Hadji Faliou Mbacké qui a été désigné tête de liste de Bby. S'agissant de Saint-Louis, c'est le Ministre Mansour Faye qui dirige la liste de la majorité, là où Yaw a désigné comme tête de liste le comptable Babacar Mbaye. Le Secrétaire général d'État, Victorine Anquediche Ndeye, qui a gagné la mairie de Niaguis lors des dernières élections territoriales, sera le porte-étendard de la Bby à Ziguinchor. Il va affronter l'activiste Guy Marius Sagna, tête de liste de Yaw à Ziguinchor. S'agissant de Kaolack, le Directeur de la Senelec, Papa Mademba Bitèye, tête de liste de la coalition de la majorité présidentielle, défiera le député sortant Théodore Chérif Monteil de Aar Sénégal et Abdou Aziz Mbodji, tête de liste de Yaw.

Aliou DIOUF



Aminata Touré et Thierno Alassane Sall, deux des têtes de listes aux prochaines Législatives.

CROISSANCE DURABLE DE L'AFRIQUE Le Président Macky Sall pour une meilleure coordination des initiatives

En sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine (Ua), le Chef de l'État, Macky Sall, a été, hier, l'invité virtuel du Sommet de l'Europe. Il a remercié, « au nom de l'Union africaine, les dirigeants européens » qui l'ont associé à la Réunion du Conseil européen pour « échanger sur les solutions à la crise alimentaire engendrée par la guerre en Ukraine qui impacte l'Afrique ». Le Président en exercice de l'Union africaine a aussi mis à profit la tribune pour « présenter la vision de l'Afrique pour examiner afin de mieux coordonner les initiatives multilatérales pour aider les économies émergentes du continent à atteindre une croissance durable, réduire la pauvreté et les inégalités et améliorer la vie des populations. Compte tenu de l'extrême vulnérabilité des

pays africains à l'insécurité alimentaire, il a abordé, dans son rôle de facilitateur dans la crise russo-ukrainienne, l'impact dramatique du conflit qui les oppose sur la sécurité alimentaire mondiale.

Il s'agit notamment du renchérissement des prix des denrées alimentaires ainsi que des risques importants de famine et de déstabilisation dans de nombreuses régions du monde. Il a aussi évoqué la question de l'énergie liée à l'inflation mondiale, aux énergies fossiles dans les pays en développement, à la transition énergétique.

Sur toutes ces préoccupations, Macky Sall a assuré ses pairs européens que « l'Union africaine poursuivra sa concertation avec l'Union européenne ».

Mamadou Lamine DIÈYE

SÉNÉGAL-UNION EUROPÉENNE La coopération va prendre un nouvel élan

L'Union européenne et le Sénégal ont décidé d'approfondir leurs relations et de booster le volume des échanges commerciaux qui tourne autour de 1700 milliards de FCfa. Cette décision a été prise lors d'une réunion, hier, à Dakar, qui a porté, entre autres, sur la migration et les relations économiques et commerciales. Selon le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Me Aïssata Tall, les discussions fécondes vont aider à mieux soutenir le processus de développement économique du Sénégal.

Pour elle, des stratégies idoines seront également développées pour tirer profit du « Global Gateway », un programme de l'Ue avec un fonds de 150 milliards d'euros mis à la disposition des partenaires.

Le Ministre du Commerce souhaite que l'entrée de nos produits sur le marché européen qui a chuté puisse augmenter. « L'Europe souhaite un assainissement de l'environnement des affaires. Beaucoup d'efforts ont été faits par le Président avec des réformes entreprises. Nous allons les améliorer et les renforcer pour capter ces investisseurs européens », a précisé Aminata Assome Diatta.

Pour sa part, l'Ambassadrice de l'Ue a réaffirmé leur engagement à accompagner le Sénégal dans sa politique de développement tout en saluant les efforts déployés dans ce sens. Elle a aussi souligné que l'Ue va se donner les moyens d'exploiter les opportunités offertes par la Zlecaf qui est loin d'être une menace pour elle.

Matel BOCOUM

REJET DE SA LISTE DES SUPPLÉANTS À LA PROPORTIONNELLE

Bby saisit le Conseil constitutionnel

La coalition «Benno Bokk Yaakaar» (Bby) revient à la charge pour dénoncer les cas d'irrecevabilité déclarés à l'article 1^{er} de l'arrêté du Ministre de l'Intérieur N° 013389 du 30 mai 2022 portant recevabilité des listes de candidats pour les prochaines législatives. Conformément aux dispositions du Code électoral en son article Lo 184 portant possibilité de saisine du Conseil constitutionnel dans les 24 heures suivant sa publication, a déclaré son mandataire national, Benoît Sambou, « nous avons travaillé sur les recours à introduire au-

près du Conseil constitutionnel que nous allons saisir aujourd'hui (ndlr : hier) avant 18h 47mn pour nous opposer au rejet de la liste des suppléants au scrutin proportionnel présentée par la coalition Bby pour non-respect des dispositions des articles L 149 alinéa 6 et L 178 alinéa 2 du Code électoral relatives à la parité».

En outre, il dit avoir relevé des irrégularités persistantes sur les listes de «Yewwi Askan Wi» (Yaw) relatives à la déclaration complémentaire de candidature sur la liste départementale de Dakar de

ses deux membres démissionnaires, Palla Samb et Joseph Sarr. « Nous considérons que c'est une violation de la loi la manière dont s'est effectuée l'application de la décision du Conseil constitutionnel n° 1/E/ 2022 du 21 mai 2022 autorisant Yaw à faire une déclaration complémentaire de candidature pour substituer sur la liste départementale de Dakar une dame en lieu et place de ses deux membres démissionnaires qui sont des hommes ».

M.L. DIÈYE

SALAIRES DES ENSEIGNANTS

Le G7 et le Gouvernement poursuivent les corrections

Le Gouvernement et les syndicats d'enseignants réunis dans le G7 ont encore planché, hier, jusque tard dans la soirée, sur les corrections à apporter, ensemble, avec la Direction de la solde sur les augmentations annoncées.

L'émission spéciale des montants annoncés dans le cadre de l'indemnité spéciale complémentaire-Mai 2022 sur les salaires des différents corps du secteur de l'éducation sera belle et bien effective dans la semaine, a-t-on confirmé du côté des syndicats du G7 (groupe le plus représentatif du secteur éducatif). Hier, les deux parties prenantes, Gouvernement et G7, poursuivaient encore, tard dans la soirée, les corrections à apporter aux bulletins de salaires au cas par cas pour environ 100 000 agents du

secteur de l'enseignement, a souligné Hamidou Diédhiou, le Secrétaire général national du Syndicat des enseignants libres du Sénégal (Sels). M. Diédhiou qui prenait part à la rencontre a révélé que les travaux de correction des bulletins, en tenant compte des écarts constatés, sont en cours et devront aboutir, dans la semaine, à une émission spéciale des montants dus. Le syndicaliste de préciser toutefois que cet exercice en cours à la Direction de la solde sous le contrôle de la tutelle, le ministère des Fi-

nances et du Budget, devrait se matérialiser d'abord sur les bulletins de salaire avant toute levée de mot d'ordre. « On n'a pas envisagé pour le moment la suspension du mot d'ordre. Celui-ci sera suspendu quand les écarts constatés seront effectivement virés dans les comptes bancaires des enseignants », a affirmé le Secrétaire général national du Sels.

Avant-hier lundi 30 mai dernier, le ministère des Finances et du Budget avait reconnu un malentendu de la part de la Direction de la solde concernant l'application de l'accord signé avec les syndicats d'enseignants du G7 en ce qui concerne la hausse des salaires. Un acte qui a contribué à atténuer un peu la tension suscitée par l'imposition



Le différentiel de salaire dû aux enseignants bientôt payé.

des montants annoncés dans le cadre des augmentations des salaires des enseignants. Les syndicats d'enseignants se sont réjouis aussi du fait que le tableau

des chiffres annoncés en termes de hausse sur les salaires sera désormais annexé sur les accords paraphés.

Seydou Prosper SADIO

BACCALAURÉAT 2022

Les professeurs d'éducation physique engagent le bras de fer

Prévus ce mercredi 1er juin 2022, les épreuves physiques du Baccalauréat 2022 risquent de connaître une perturbation. Les professeurs d'éducation physique (Eps) menacent de boycotter l'épreuve sur l'étendue du territoire national pour exiger le reversement des maîtres d'Eps dans le corps des professeurs de l'enseignement moyen-secondaire et le paiement de l'indemnité spéciale complémentaire-Mai 2022.

L'Association nationale des enseignants d'éducation physique et sportive du Sénégal (Aneeps) a décidé de boycotter les épreuves physiques marquant le démarrage du baccalauréat 2022, ce mercredi 1er juin, a déclaré au téléphone, hier, Khalifa Ababacar Ndiaye, le Secrétaire général du syndicat des enseignants de l'éducation physique et sportive. La structure, comme l'a soutenu M. Ndiaye, exige le reversement des maîtres d'Eps dans le corps des professeurs du moyen-secondaire. Les professeurs d'Eps, à l'image des enseignants du Sénégal, réclament aussi l'effectivité du reversement de l'indemnité spéciale complémentaire qu'a annoncée le Gouvernement pour corriger le différentiel noté dans le traitement salarial des différents corps d'enseignants pour le mois de mai 2022.

épreuves physiques du Baccalauréat pour se conformer aux orientations et aux directives syndicales inscrites dans le 11^{ème} plan d'action du G7 et pour l'amélioration du statut de nos collègues », a indiqué le Secrétaire général de l'Aneeps. Pour Khalifa Ababacar Ndiaye, l'émission spéciale des reliquats annoncée par le Gouvernement ne sont que des promesses. Par conséquent, dit-il, les enseignants attendent que tout se matérialise sur les bulletins de salaires pour penser à lever le mot d'ordre de grève du G7. Lui et ses camarades souhaitent un report des épreuves physiques jusqu'à satisfaction des attentes de l'Aneeps. « Nous avons demandé à tous les collègues de boycotter les épreuves physiques du Bac et de ne pas installer le matériel dans les centres retenus », a affirmé le syndicaliste.

« Nous allons boycotter les

Pape Coly NGOME

INDEMNITÉ SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE

Une mesure saluée par l'association des parents d'élèves

L'Union nationale des parents d'élèves et étudiants du Sénégal (Unapees) a salué, hier, la décision du Gouvernement de corriger le traitement des montants annoncés concernant la hausse des salaires des différents corps enseignants. Joint, hier, au téléphone, le Président de l'Unapees, Abdoulaye Fané, a estimé que le fait que le ministère des Finances et du Budget, à travers la Direction de la solde, a reconnu son erreur sur les bulletins de sa-

laire du mois de mai 2022, est un acte d'humilité de la part du Gouvernement. M. Fané a salué la décision étatique instaurant « l'indemnité spéciale complémentaire-Mai 2022 ». « L'espoir est de nouveau permis pour un retour à la normale et une reprise incessante des enseignements-apprentissages dans les établissements publics du Sénégal », s'est réjoui Abdoulaye Fané.

Le Président de l'Unapees n'a pas manqué d'interpeller les au-

torités sur la mise en place, par arrêté, du Comité technique de suivi pour veiller au respect strict de l'accord signé avec les syndicats d'enseignants, le 26 février. Cette structure, composée de tous les acteurs du secteur de l'éducation, se chargera, à chaque fois que de besoin, de régler les problèmes et autres malentendus qui pourront survenir dans la gestion du dossier des enseignants.

Maguette Guèye DIÉDHIYOU

RECRUTEMENT

Une grande société de la place recrute
des commerciaux
pour son projet à Dakar.

Expérience 2 à 3 ans
dans le *domaine commercial.*

Bonne présentation

Connaissance en bureautique informatique
(Word, Excel...) requise.

Capacité à conduire un scooter recommandée.

CV et LM à envoyer avant le * 03 Juin 2022*.

Contact: agence@pantonepub.com
/77 686 40 40



CATHOLIC RELIEF SERVICES

RECRUTEMENT DE CONSULTANT

Objet : Invitation à soumissionner

L'Approche << HELPING BABIES BREATHE (HBB) ou AIDER LES BEBES à RESPIRER >> avec l'appui de LDSC (Latter Days Saints Church) est un programme éducatif, fondé sur des preuves, qui renforce les capacités des prestataires de santé sur des techniques de réanimation néonatale dans les milieux à ressources limitées. La formation HBB se concentre sur les premières étapes qu'un personnel de santé doit suivre immédiatement après l'accouchement pour évaluer le bébé et stimuler sa respiration dès la première minute

I- Profil du consultant

Études et expérience

- Diplôme de Sage-femme, Infirmier/infirmière d'Etat ou tout autre domaine connexe
- Au moins 5 années d'expérience /pratique dans les salles d'accouchement et la réanimation du nouveau né.
- Participation aux sessions de formations des masters trainer, appuyer la formation des formateurs sur HBB ou bien toute autre formation sur la réanimation du nouveau-né
- Connaissances en informatique nécessaires

Compétences

- Parfaite connaissance de la zone de responsabilité
- Compétences avérées en accouchement et réanimation du nouveau-né
- Capable de former des prestataires de santé
- Capable d'effectuer des déplacements vers les sites d'intervention
- Capable de travailler en équipe et sous pression
- Capable de produire des rapports de qualité

II- Contenu des dossiers de candidatures et critères d'appréciation :

Les dossiers de candidatures doivent comporter :

Un CV (avec 3 références) et la lettre de motivation, devront être envoyés par email à l'adresse suivante : senegalrecruitment@crs.org ou au secrétariat de Région Médicale de Ziguinchor au plus tard le 06 Juin 2022 à 16h00.

NB : vous pouvez récupérer les termes de référence détaillés en envoyant un email sur cette adresse sylviehelene.huchard@crs.org

PR MOUSSA BALDÉ, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

«Nous avons pris les devants pour la mise en place des intrants»

Cette année, l'hivernage s'est installé précocement, posant ainsi la question de la mise en place à temps des intrants. Si des voix s'élèvent pour dénoncer des retards dans le processus, le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural relativise. Le Pr Moussa Baldé estime qu'il n'y a pas péril en la demeure et assure que toutes les dispositions ont été prises pour une bonne campagne agricole.

Entretien réalisé par Elhadji Ibrahima THIAM



Vous venez de boucler une tournée dans la Vallée du Fleuve Sénégal où vous avez eu à visiter des casiers rizicoles. Quels sont les constats que vous avez faits sur le terrain ?

Actuellement, dans la Vallée du Fleuve Sénégal, les superficies cultivées sont estimées à 45.000 hectares, soit une augmentation de plus de 2.000 hectares par rapport à la campagne précédente. J'ai visité les périmètres de la Compagnie agricole de Saint-Louis (Casl) exploitée, cette année, par des producteurs locaux parce que la Casl n'est pas allée en contre-saison. C'est 1.000 hectares environ et apparemment ils attendent de très bons rendements. Ensuite, j'ai visité l'Union de Debi-Tiguette et j'ai été impressionné par ce que j'ai trouvé sur place. C'est une Union bien organisée où les producteurs arrivent à faire la double culture intégrale sur plus de 1000 hectares. Cette Union peut être présentée comme un modèle parce que ses membres ont levé au moins 3 milliards de FCfa les cinq dernières années au niveau de La Banque agricole et ils ont remboursé à 100 % grâce à leurs bons rendements obtenus avec la double culture intégrale. Le fait de ne pas arriver à faire la double culture intégrale dans toute la Vallée du Fleuve Sénégal est une des contraintes qui nous empêche d'atteindre l'autosuffisance en riz. C'est en ce sens qu'il faut donner l'Union de Debi-Tiguette en modèle. Ensuite, nous avons visité le périmètre de Boundoum et j'ai été très rassuré par ce que j'ai vu. Là-bas, les producteurs se sont organisés pour lever 230 millions de FCfa sur ressources propres grâce à ce qu'on appelle un dépôt à terme avec l'accompagnement de la Saed pour solariser leur irrigation, leur station de pompage. Ainsi, en un mois, ils ont baissé leur facture d'électricité de 7 millions à 2 millions de FCfa. C'est très encourageant et nous espérons que ce modèle aussi pourra être dupliqué au niveau des autres Unions. Je rappelle qu'avec la Saed, nous avons déjà un programme-test de solarisation des stations de pompage qui, nous l'espérons, à terme, fera en sorte que, dans tout le Sénégal, l'irrigation sera faite avec le solaire, ce qui coûtera beaucoup moins cher pour nos producteurs.

Au cours de votre visite, vous avez été interpellé par les producteurs d'oignon sur la mévente qui les frappe. Que vous inspire cette situation ?

Effectivement, nous avons rencontré des producteurs d'oignon qui ont produit beaucoup cette année dans la Vallée où la pro-

duction est estimée à 200.000 tonnes sur une superficie de 7.035 hectares. Maintenant, ces producteurs sont confrontés à un problème d'écoulement. Il va falloir qu'on puisse mettre en œuvre les mécanismes pour leur permettre de vendre leurs productions. Ils ont un peu fustigé la présence des agrobusiness, mais je pense qu'il va falloir voir comment faire cohabiter les agrobusiness et les exploitations familiales. En tout cas, ce qu'on a vu du point de vue de la production d'oignon, c'est très encourageant parce que cela nous démontre qu'on peut être autosuffisant en oignon au Sénégal.

Avec la crise en Ukraine, la question de la nécessité de la culture du blé est revenue sur la table. L'État du Sénégal est-il prêt à mettre les moyens qu'il faut pour la développer ?

Le Président de la République a instruit le Ministre de l'Agriculture de développer la culture du blé. Donc, nous sommes déjà à pied d'œuvre. Nous sommes en train de développer une stratégie dans ce sens. Nous pensons qu'il y aura un programme-pilote dès la contre-saison froide de l'année à venir, au mois de janvier 2023. Déjà, il y a eu des recherches qui montrent que le blé peut être

de 78 % pour la région de Kédougou. L'objectif pour le Ministre de l'Agriculture, c'est de terminer les mises en place de semences d'arachide au plus tard le 15 juin. Pour la mise en place de l'engrais qui a commencé également, nous espérons la terminer au plus tard le 31 juillet.

40 % de mise en place, est-ce un taux correct ?

C'est un taux correct. Nous sommes en avance par rapport à l'année dernière où, à la même période, nous étions à 30 %.

Et pourtant, malgré ce que vous venez de dire, on entend des plaintes sur des retards dans la mise en place des intrants...

Ce n'est pas parce que dans une commune donnée, de Diourbel par exemple, des gens disent qu'ils n'ont pas reçu d'intrants qu'il y a forcément des problèmes

« Nous voulons atteindre 4 millions de tonnes de céréales, contre 3,6 millions l'année dernière, et 2 millions de tonnes d'arachide contre 1,7 à 1,8 million l'an passé.

cultivé au Sénégal. Dès lors qu'il y a eu des tests et que la recherche dit que c'est possible, les perspectives ne peuvent être que bonnes.

Parlons de l'installation précoce de l'hivernage. On a vu tomber des quantités importantes de pluies dans certaines zones du pays. Le Ministère de l'Agriculture avait-il déjà anticipé cette situation en termes de mise en place des intrants ?

On peut dire que nous avons pris les devants parce qu'effectivement, l'un des volets importants dans la préparation de la campagne agricole, c'est la mise en place des intrants, semences et engrais notamment. Dès le mois d'avril, nous avons fait les notifications pour les opérateurs et ces derniers avaient déjà le planning de mise en place. Aujourd'hui, nous sommes à peu près à 40 % de mise en place sur l'ensemble du pays, avec un pic

dans leur mise en place. Cela veut dire simplement que, dans la région de Diourbel, nous avons commencé, mais nous n'avons pas encore fini le processus. L'objectif c'est de finir le 15 juin pour les semences. Et on sait que les semis peuvent aller jusqu'au 30 juin. Donc, le plus important, c'est que tout le monde reçoive ses semences au plus tard le 30 juin. On ne peut pas nous demander de distribuer au jour près toutes les semences sur toute l'étendue du territoire, ce n'est pas possible. Je viens de vous dire qu'à Kédougou, nous sommes à 78 %, c'est normal parce que nous avons commencé par cette région parce que tout le monde sait qu'au Sénégal, l'hivernage commence par Kédougou, ensuite par Kolda où nous sommes à près de 60 % de distribution. Donc la mise en place des intrants, c'est en fonction des zones et de l'installation de l'hivernage.

Depuis trois ans, le budget alloué à la campagne agricole est en constante hausse. On est passé de 40 milliards de FCfa à 70 milliards de FCfa en trois ans. Quelle interprétation doit-on en faire ?

La hausse du budget de cette année, c'est pour amortir le choc de l'augmentation des prix de l'engrais. Si nous ne l'avions pas fait, compte tenu des prix, nous aurions eu des difficultés. Par exemple, l'urée coûtait, l'année dernière, en cette même période, 330.000 FCfa la tonne. Aujourd'hui, elle coûte 750.000 FCfa la tonne. Si nous n'avions pas cette augmentation de 10 milliards de FCfa, nous serions obligés de diminuer de manière drastique les quantités d'engrais. Mais le Président de la République a décidé que nous ne pouvions pas nous permettre, dans ce contexte-là, avec un environnement aussi défavorable pour les importations de produits alimentaires, de diminuer les intrants que nous subventionnons pour les producteurs. D'où l'ajout de ces 10 milliards de FCfa pour permettre au Ministère de l'Agriculture d'être, au moins, au même niveau d'intrants que l'année dernière.

Pour l'engrais, des gens se demandent pourquoi en importer alors que nous avons une usine, les lcs, qui en produit. Ne serions-nous pas autosuffisants en ce produit ?

Si, nous sommes autosuffisants en engrais. Nous venons de faire, il y a deux semaines, une réunion des ministres de l'Agriculture de la Cedeao. Auparavant, des experts de la Cedeao se sont réunis et ont estimé qu'il manque dans notre zone, plus de 1,5 million de tonnes d'engrais. Mais nous au Sénégal, depuis le mois de novembre 2021, nous avons rencontré les lcs. D'abord, pour s'entendre sur un prix de l'engrais pour la campagne 2022-2023 et ensuite sur les besoins en engrais Npk. Actuellement, les lcs ont produit toutes les quantités nécessaires pour cette présente campagne, plus de 60.000 tonnes. Ce qu'on ne produit pas actuellement au Sénégal, c'est l'urée que nous sommes obligés d'importer. Donc le Sénégal n'a pas de problème

de fourniture d'engrais Npk. Pour l'urée, nous avons anticipé pour faire des pré-notifications à des opérateurs qui devaient importer 80.000 tonnes pour sécuriser notre campagne en hivernage, en contre-saison et pour l'horticulture. Ils en ont déjà importées au moins 40.000 tonnes. Donc pour l'hivernage, nous n'aurons pas de problème et nous n'en aurons pas jusqu'à la fin de l'année.

N'est-il pas temps de se tourner davantage vers l'engrais organique et d'utiliser moins d'engrais chimique ?

Là aussi, sur instruction du Président de la République, depuis deux ans, on consacre 10 % de notre budget en engrais à l'engrais bio. C'est une expérimentation qui a bien donné l'année dernière. Nous allons la répéter cette année et l'évaluer. Evidemment, si c'est concluant, nous pourrions accorder une place plus prépondérante à l'engrais organique dans les intrants que nous subventionnons. Maintenant, un des facteurs bloquants, c'était les prix, mais vu le prix maintenant des engrais chimiques, bientôt l'engrais bio va être compétitif et une fois que ce sera le cas, il aura de beaux jours devant lui.

Dans la région de Louga, se pose le problème de l'attaque des cultures de niébé par des nuisibles. Les producteurs ne cessent d'exprimer toutes leurs inquiétudes. Des stratégies ont-elles été mises en place pour combattre ce phénomène ?

Nous avons évalué ce problème et nous avons demandé à la Dpv (Direction de la protection des végétaux) de prendre toutes les dispositions, d'être en alerte pour anticiper l'attaque de nuisibles.

On nous annonce un hivernage abondant avec beaucoup de pluies. Mais suffit-il d'avoir un bon hivernage pour avoir une bonne campagne agricole ?

En tout cas, un bon hivernage est une condition déjà nécessaire. En 2020, nous avons eu un bon hivernage et compte tenu de tous les efforts de l'État, nous avons eu une excellente production. Ces efforts ont été augmentés, donc nous pouvons espérer que s'il y a encore un bon hivernage, nous aurons des productions aussi importantes voire plus importantes que celles de 2020.

Et quels sont les objectifs en termes de productions cette année ?

Nous voulons atteindre 4 millions de tonnes de céréales, l'année dernière nous étions à 3,6 millions. Ensuite, pour l'arachide, nous visons 2 millions contre 1,7 et 1,8 million l'an passé. Nous voulons aussi augmenter les productions horticoles, quitte à trouver beaucoup plus de moyens de stockage pour pouvoir étaler la commercialisation dans le marché.

FORUM SUR L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

L'industrialisation et les infrastructures pour booster la Zlecaf

Axé sur le thème : « L'intégration économique à l'heure de la Zone de libre-échange », un Forum a réuni, hier, à Dakar, des experts africains pour plancher sur les défis de la mise en œuvre de la Zlecaf.

En 2019, l'Afrique représentait 2,8 % du commerce mondial et le volume intra régional de ses échanges ne représentait que 4,4 % du commerce continental total. Au regard de cette situation, la pertinence de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), avec un marché de 1,2 milliard de personnes, n'est plus à démontrer. Hier, à l'ouverture du 1er Forum sur l'intégration économique à Dakar, les participants ont souligné la nécessité pour le secteur privé de faire un bond qualitatif dans l'optique de renforcer l'intégration économique. La cérémonie d'ouverture a réuni le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, Amadou Hott, le Secrétaire général de la Zlecaf, le Sud-africain Wamkele Mene, les Commissaires de la Cedeao, Pathé Guèye, en charge des Infrastructures, et de l'Uemoa, Paul Koffi, autour du thème : « L'intégration économique à l'heure de la Zone de libre-échange ».

Les infrastructures et l'industrialisation du continent ont été les sujets transversaux ayant animé les discussions. Les besoins en infrastructures de l'Afrique sont estimés entre 170 et 180 milliards de dollars par an et le manque de financement entre 68 et 108 milliards de dollars par an, selon les chiffres officiels. Amadou Hott a mis en exergue les investissements stratégiques du Sénégal (autoroute Dakar-Saint-Louis, pont de Rosso, port de Ndayane, recons-

truction du chemin de fer Dakar-Bamako), pour renforcer l'intégration. Il a indiqué qu'une fois les infrastructures acquises, « il faut avoir des entreprises compétitives ». Il s'est félicité des expériences acquises à l'instar de l'Uemoa et de l'Omvs (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal), non sans souligner la mise en œuvre effective de la Zlecaf avec 43 sur 54 pays africains l'ayant ratifiée. Sur un autre registre non moins important, M. Hott a déclaré que « le Sénégal travaille d'arrache-pied pour l'industrialisation » en citant les Agropoles centrés sur la transformation de la production locale.

Dans le cadre des ajustements post-Covid-19 de sa politique économique, le Gouvernement mise sur le rôle accru du secteur privé grâce à des « décisions fortes » comme le renforcement des mécanismes d'accès au financement pour les Pme/Pmi. Le Ministre a cité également le lancement du projet Eteer (Emploi, transports et relance économique) de la Banque mondiale, la refonte du cadre du « Doing business », la diversification des sources de financement via les garanties offertes par le Fongip (Fonds de garantie des investissements prioritaires), et une nouveauté, le « Fonds de préparation des projets », dédié à l'intégration poussée des entreprises nationales dans les différentes chaînes de valeur et à leur accès aux technologies. Amadou Hott a aussi souligné la réduction, au



Le Ministre Amadou Hott, hier, à Dakar, lors de l'ouverture du Forum sur l'intégration économique.

Sénégal, « dans un futur proche », du prix de l'énergie grâce au gaz (gas-to-power). Cette présentation du cadre macro-écono-

mique du Sénégal, avec ses forces et ses faiblesses, a été démultipliée à l'échelle continentale dans les interventions pour ar-

river à la conclusion que la réussite du challenge suppose « une vision cohérente » du niveau du pays au niveau africain, selon l'idée de Victor Ndiaye, dirigeant du cabinet « Performances » et modérateur des débats. Ngoné Diop, Directrice régionale de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Cea), voit dans la Zlecaf « un moyen de changer la donne si elle est effectivement exploitée et mise en œuvre par les États membres. Ceci, a-t-elle avancé, « aura un impact positif sur le Pib de nos pays, le bien-être et le commerce en Afrique ». Le Forum a pris fin avec la présentation du rapport sur l'état de l'intégration régionale réalisé par la Cellule de suivi de l'intégration logée au Ministère de l'Économie.

Samboudian KAMARA

REGISTRE DE COMMERCE, NINEA...

Plus de 6 000 formalités délivrées par la Chambre de commerce de Dakar en 2021

Dans sa volonté d'encourager la création et la formalisation des entreprises, l'Etat du Sénégal a entrepris d'importantes réformes. Aujourd'hui, à la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Dakar (Cciad), d'importants dispositifs ont été mis en place pour le traitement des dossiers avec célérité. Selon Cheikh Moussa Kane, Chef du

département Appui conseil aux entreprises de la Cciad, cela se fait nettement ressentir sur les chiffres. En effet, il a révélé qu'en 2021, plus de 6.000 formalités ont été délivrées. Il s'exprimait, hier, dans le cadre de la Foire internationale des produits africains (Fipa) organisée au Grand Théâtre de Dakar. Pour le Chef du département Appui conseil

aux entreprises de la Cciad, le défi aujourd'hui, c'est de partager au maximum les informations. Car, a-t-il dit, beaucoup d'utilisateurs n'avaient pas la bonne information. Pour y remédier, la Chambre de commerce va créer des antennes mobiles un peu partout pour se rapprocher davantage de ses cibles, a assuré M. Kane.

Oumar FÉDIOR

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

D DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DES DOMAINES

CENTRE DES SERVICES FISCAUX
DE RUFISQUE - BARGNY

BUREAU DES DOMAINES

AVIS AU PUBLIC

Le Chef du Bureau des Domaines de Rufisque, Commissaire-Enquêteur sousigné, informe le public intéressé que conformément à la **décision n° 0670/MFB/DGID/DD** en date du **01 avril 2022** du **Directeur des Domaines**, une **enquête de commodo et incommodo** d'une durée de **huit (08) jours** sera ouverte à Rufisque au sujet de **l'immatriculation au nom de l'Etat** d'un terrain du **Domaine national** sis à **Toubab Dialaw**, formant le lot 66 d'une superficie de **225 m2**, en vue de son attribution par voie de bail.

Conformément à l'article 3 de la décision, la publicité de ladite enquête sera assurée par insertion au journal **"le soleil"**.

Pendant la durée de l'enquête, qui commence le **mercredi 01 juin 2022**, pour se terminer le **mercredi 08 juin 2022**, un dossier comprenant entre autres le plan de situation du terrain sera ouvert au Bureau des Domaines de Rufisque où toute personne intéressée pourra consigner ses observations et avis tous les jours ouvrables de **huit (08) heures à seize (16) heures**.

Fait à Rufisque le 27 mai 2022

Le Commissaire Enquêteur
Ousseynou DIOUF

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Commission électorale nationale autonome
(CENA)

Appel d'offres ouvert n° F_CENA_011/2022

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal quotidien « Le Soleil » n° 15552 du 29 mars 2022.

2. La Commission électorale nationale autonome (CENA) a obtenu des ressources dans le cadre de son budget 2022, afin de financer le marché relatif à la **fourniture de matériel électoral de supervision des élections législatives du 31 juillet 2022** et a l'intention d'en utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre dudit Marché.

3. La CENA sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises, pour la **fourniture de matériel électoral de supervision des élections législatives du 31 juillet 2022, en trois lots :**

- lot 1 : fournitures de bureau;
- lot 2 : divers accessoires de supervision électorale ;
- lot 3 : acquisition de cachets pour le visa des contrôleurs de bureaux de vote.

4. La passation du Marché sera conduite par la procédure d'**appel d'offres ouvert**, tel que défini par l'article 66 du Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Ndary TOURE, Secrétaire général de la CENA et prendre connaissance ou obtenir les documents d'appel d'offres à l'adresse suivante: Immeuble Fonds de Garantie Automobile Avenue Malick SY x Impasse COSEC, 2ème étage, pièce n°22, tel 33 889 66 32 - Dakar Médina (SENEGAL).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Capacité financière :

• Fournir les états financiers certifiés des **trois derniers exercices (2019, 2020 et 2021)**, certifiés par un expert-comptable ou un comptable agréé et justifiant d'une bonne assise financière du candidat, accompagnés des rapports de certification.

b) Capacité technique et expérience:

• Marchés similaires

Avoir exécuté, au cours des **trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021)**, au moins un (01) marché de nature similaire pour chaque lot. Il convient de joindre les attestations de service fait émises par le ou les bénéficiaire(s).

NB : Les exigences en matière de qualification sont valables pour chaque lot soumissionné.

7. Le dossier d'appel d'offres complet peut être obtenu en formulant une demande écrite à l'adresse suivante : **Secrétaire général de la CENA**, Immeuble Fonds de Garantie Automobile Avenue Malick SY x Impasse COSEC, 3ème étage, Dakar Médina (SENEGAL), tél. : 33 889 66 00, contre le paiement de la somme non remboursable de **trente mille (30.000) francs CFA**.

8. Les offres devront être soumises à l'**Assistant du Secrétaire général de la CENA** Immeuble Fonds de Garantie Automobile Avenue Malick SY x Impasse COSEC, 3ème étage, pièce n°33 - Dakar Médina (SENEGAL) Tél. : 33 889 66 00), **au plus tard le vendredi 1er juillet 2022 à 10 heures 00 minute**.

Les offres reçues après le délai fixé seront renvoyées aux candidats sans avoir été ouvertes.

Les offres seront ouvertes par la Commission des Marchés de l'Autorité contractante, en présence des représentants des candidats présents le **vendredi 1er juillet 2022 à 10 heures 30 minutes**, à la salle Mbaye MBENGUE, au 4ème étage de l'Immeuble Fonds de Garantie Automobile Avenue Malick SY x Impasse COSEC, Dakar Médina (SENEGAL) Tél. : 33 889 66 00). Les offres doivent comprendre une **garantie de soumission** d'un montant de **trois (03) millions de francs CFA pour les lots 1 et 3**. Pour le **lot 2**, la garantie de soumission **n'est pas requise**.

La garantie de soumission reste valide pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité de l'offre. Le délai pendant lequel les candidats restent engagés par leurs offres est de 120 jours.

Le Secrétaire général de la CENA
Ndary TOURE



AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Pré-qualification

Recrutement d'une agence pour les travaux de refonte du site web de la BOAD



AMI/002/2022/DAG-DPA/BOAD

I. DESCRIPTION DU PROJET

1. Description des prestations

Il s'agit de réaliser des travaux de refonte du site actuel de la BOAD qui s'inscrivent dans une stratégie digitale alignée sur les objectifs et la vision du nouveau plan stratégique Djoliba, qui est de faire de la BOAD la « Banque de référence, pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'Ouest ».

Les objectifs de la refonte du site sont :

- optimiser l'expérience utilisateur ;
- uniformiser et connecter les plateformes de l'écosystème BOAD (Site institutionnel : BOAD.ORG, Site carrières : carrières.boad.org, Plateforme e-learning et Intranet) ;
- favoriser le contact avec la BOAD ;
- mettre en exergue les 5 domaines prioritaires de la Banque (les infrastructures (transport et TIC / digitalisation) ; la production et l'accès équitable à l'énergie et aux ressources naturelles ; la production agricole et la sécurité alimentaire ; l'immobilier et l'habitat ; la santé et l'éducation ;
- mettre en exergue les unités spécialisées de la Banque (CRC, URD3P, BOAD TITRISATION) ;
- gagner en visibilité ;
- prévenir les menaces de sécurité (Security by design et Privacy by design) ;
- assurer la conformité au RGPD.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2. Éligibilité

La participation est ouverte aux personnes morales participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium - de soumissionnaires éligibles, conformément au Guide des Procédures d'Achats de la BOAD (disponible sur le site web www.boad.org/procedures/).

3. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation, soit individuellement, soit dans un groupement - consortium - de soumissionnaires. Dans le cas où une personne morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

4. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du Guide des Procédures d'Achats de la BOAD.

5. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

III. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

6. Date prévue de commencement du marché

Les prestations doivent impérativement démarrées, au plus tard le 08 août 2022.

7. Durée de mise en œuvre du marché

Trois (03) mois, y compris les délais à accorder à la BOAD pour la notification d'observations d'étapes.

IV. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

8. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

- (i) Capacité économique et financière du soumissionnaire : Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen (calculé sur les années 2021, 2020 et 2019) supérieur à 51 000 000 FCFA.
- (ii) Capacité professionnelle du soumissionnaire : Disposer de toutes les compétences nécessaires à l'exécution du marché en interne.
- (iii) Capacité technique du soumissionnaire : Avoir réalisé avec satisfaction, au cours des deux dernières années (2021 et 2020), au moins trois (03) projets de création ou de refonte de site web.

La liste des soumissionnaires présélectionnés comprendra entre 4 et 8 agences.

Si plus de huit agences éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs points faibles seront réexaminés, afin d'établir un classement de leurs dossiers et identifier les huit meilleures agences ayant participé à la procédure.

Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

- le plus grand nombre de marchés de services qui satisfont au critère (iii) ;
- la valeur cumulée la plus élevée de tous les marchés de services qui satisfont au critère (iii).

N.B. : le premier critère de comparaison additionnel sera appliqué à toutes les agences éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si, après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n'est pas possible d'identifier les huit meilleures agences parce que deux agences ou plus sont à égalité pour la 8e position, le second critère de comparaison additionnel ne s'appliquera qu'à ces candidats qui sont à égalité.

V. SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

9. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

La date limite pour la réception des manifestations d'intérêt est prévue pour le 03 juin 2022.

VI. MODALITES DE PRESENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en utilisant le formulaire de soumission disponible sur le site web www.boad.org/avis-appel-manifestation/.

10. Informations complémentaires et modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les agences intéressées peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, entre 8h30 et 16h30 (GMT), auprès de la BOAD, par mail à l'adresse consultationdpa2022@boad.org avec copie à hdiop@boad.org.

Les agences intéressées par le présent appel à manifestation d'intérêt sont invitées à envoyer leurs dossiers, par courriel (au format PDF) en précisant l'objet "Réponse à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt - N° AMI/002/2022/DAG-DPA/BOAD", au plus tard le 03 juin 2022 à 16h30 (GMT) à l'adresse consultationdpa2022@boad.org avec copie à hdiop@boad.org.

Si elles le souhaitent, les agences peuvent envoyer une copie physique de leurs dossiers sous plis fermés portant l'adresse ci-dessous, en indiquant la référence de l'Avis à Manifestation d'Intérêt :

**Madame la Directrice du Département
de l'Administration Générale
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
68, Avenue de la Libération
BP 1172 Lomé-Togo
Réponse à l'Avis à Manifestations d'Intérêt -
Référence N° AMI/002/2022/DAG-DPA/BOAD**

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.

La BOAD respecte pour la mise en œuvre de cet avis à manifestation d'intérêt, la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement de l'Union Européenne n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Ainsi, et dans le cadre des envois électroniques des offres, toutes les données à caractère personnel seront traitées uniquement aux fins du présent appel d'offres, et pourront également être transmises aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection. Le soumissionnaire dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, de même que d'un droit de rectification de ces données. Toute question du soumissionnaire, relative au traitement des données à caractère personnel le concernant, peut être adressée à la BOAD.

11. DEBRIEFING

Toute agence qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande. La Banque communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de débriefing, il devra en assumer tous les coûts.

12. LANGUE

Toutes les communications par écrit pour cet avis à manifestation d'intérêt doivent être en français.

13. BASE JURIDIQUE

Le Guide des Procédures d'Achats de la BOAD, disponible sur le site web www.boad.org/procedures/.

N.B. : La BOAD se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Avis de sollicitation de Manifestations d'Intérêt (AMI).

**Mohamed KEITA
Responsable du Patrimoine
et des Approvisionnements,
Chargé de l'Intérim du Département
de l'Administration Générale**

PACIFICATION DE LA VIE POLITIQUE

Macky Sall estime «déterminante» l'influence du juge constitutionnel

Ouvrant les travaux du 9^{ème} Congrès de l'Association des Cours constitutionnelles francophones, le Président sénégalais Macky Sall affirme que l'influence du juge constitutionnel dans le jeu politique participe « à la pacification de la vie politique dans les États où l'accentuation des conflits peut conduire à la déstabilisation des institutions et la négation des droits humains ».

Macky Sall s'est félicité, hier, à Dakar, de l'évolution de la justice constitutionnelle qui a élargi son champ d'intervention à la protection des droits fondamentaux en Afrique francophone. « Comme on le voit, l'existence de juridictions constitutionnelles est aujourd'hui non seulement un impératif, mais une nécessité structurelle, notamment dans les sociétés politiques africaines francophones », a-t-il

dit. Le Président sénégalais s'exprimait à l'ouverture du 9^{ème} Congrès de l'Association des Cours constitutionnelles francophones qui se tient à Dakar depuis le 30 mai 2022 dont le thème est « Le juge constitutionnel et les droits de l'homme ». Il a souligné que cette évolution « s'est inscrite dans une logique juridique et démocratique consacrant la possibilité d'une action ouverte au citoyen

MÉDIATION ET RÉOLUTION DES CONFLITS

Le roi du Sine intronisé ambassadeur du Cacsup et de l'Icagi

Le Pr Niokhobaye Diouf Fatou Diène est désormais ambassadeur du Centre de complémentarité scolaire, universitaire et de promotion (Cacsup) et de l'Icagi Amadou Makhtar Mbow. Le roi du Sine a été intronisé hier par le président du Cacsup, Ibrahima Éloi Sarr.



L'Institution royale du Sine s'engage à accompagner le Master «Médiation sociale» de l'Icagi.

La cour royale du Sine à l'Institut communautaire africain de gestion et d'ingénierie (Icagi) Amadou Makhtar Mbow. Le nouveau roi, le Pr Niokhobaye Diouf Fatou Diène, a été, hier, l'hôte du président du Centre de complémentarité scolaire, universitaire et de promotion (Cacsup) Ibrahima Éloi Sarr. Le Pr Niokhobaye Diouf Fatou Diène a été intronisé par Ibrahima Éloi Sarr comme ambassadeur du Cacsup Sénégal et de l'Icagi Amadou Makhtar Mbow. La cérémonie d'intronisation s'est déroulée à l'amphi de l'Icagi en présence des étudiants et de leurs encadreurs. L'Icagi, selon Ibrahima Éloi Sarr, va ouvrir une formation sur la médiation dans les prochains jours. L'école a accueilli, il y a quelques semaines, une délégation de l'université de Toulouse et le Médiateur de la République en perspective du lancement de ce master. Ibrahima Éloi Sarr a informé que le roi du Sine va intégrer le comité scientifique qui va piloter ce Master.

Par ailleurs, les étudiants qui ont assisté à l'intronisation du roi du Sine comme ambassadeur du Cacsup Sénégal et de l'Icagi ont eu droit à un véritable cours magistral sur l'histoire de l'institution royale. Le porte-parole, Pr Massène Sène, a, d'emblée, précisé que le roi du Sine ne s'inscrit pas dans un « pouvoir solitaire et arbitraire ». L'institution est compo-

sée de différents membres et chacun y joue un rôle essentiel. Même si le roi est « le maître des terres, des eaux et de tout ce qui est dimension économique et développement », il avait toujours à ses côtés le « Djaraf ». Ce dernier, a expliqué le Pr Sène, est le représentant de la population du Sine. Il parlait à leur nom. Il y a aussi dans l'institution le « Bissik » qui représente « la dimension spirituelle et mystique du Sine ». Le « Bissik » maîtrisait « le plus l'Arabe et la nouvelle religion musulmane », a renseigné le Pr Sène. Quant aux « Farba », ils prenaient en charge la dimension sécuritaire du royaume. « Le Sine est fait de sorte qu'il n'y a pas de pouvoir absolu. Chacune des provinces avait son autonomie de gestion, sa dynamique propre. C'est seulement en cas de danger menaçant l'ensemble du territoire qu'on faisait appel au regroupement et à la synergie des efforts », a rappelé l'ancien Secrétaire général du ministère de la Culture.

Le nouveau roi, le Pr Niokhobaye Diouf Fatou Diène, intronisé il y a quelques années, est dans une logique de valoriser ce legs. Pr Massène Sène s'est réjoui du titre décerné au roi du Sine. Il a réitéré au président du Cacsup l'engagement de l'institution royale du Sine à l'accompagner pour la réussite de ce master.

Aliou Ngamby NDIAYE



Le Président Macky Sall (au milieu) a présidé l'ouverture du 9^{ème} Congrès de l'Association des Cours constitutionnelles francophones.

pour lui permettre de pouvoir contester la loi attentatoire aux droits de l'homme ou aux libertés publiques ».

Jugeant déterminante l'influence du juge constitutionnel dans le jeu politique, Macky Sall estime qu'elle participe « à la pacification de la vie politique dans les États où l'accentuation des conflits peut conduire à la déstabilisation des institutions et la négation des droits humains ». Selon lui, cette influence de la juridiction constitutionnelle est la « conséquence du renouveau de l'idée de Constitution, devenue à l'occasion la seule forme et l'unique langage de l'activité politique légitime ». Ce qui, à ses yeux, lui permet de jouer le rôle « de garant de la paix sociale et de protecteur des droits de l'homme ».

« Conscient du rôle crucial qu'il occupe, tant au plan social que politique, dans la pacification des États modernes, le juge constitutionnel invoque, aujourd'hui, des valeurs sociétales susceptibles

d'éclairer son opinion et de fonder son intime conviction pour répondre aux attentes et exigences des citoyens », a déclaré Macky Sall. Il estime que l'appropriation de ces instruments par le juge constitutionnel est une « exigence démocratique garantie par la communauté internationale ». Toutefois, le Président de la République a reconnu que la tâche est difficile au regard des crises multiformes.

«Agir avec tact et mesure»

Le Président du Conseil constitutionnel sénégalais, Papa Oumar Sakho, est du même avis. « Dans le contexte d'un monde globalisé où rien n'est constant, si ce n'est le changement, le juge constitutionnel, dans son rôle de protecteur des droits garantis par la Constitution, est soumis à des exigences parfois contradictoires, à savoir, d'un côté, le respect des engagements internationaux de son pays et, de l'autre, la prise en compte des réalités contextuelles », a-t-il affirmé. « C'est le corollaire

de son rôle grandissant de protecteur des droits des citoyens et de régulateur du fonctionnement des institutions. Pour le dire en un mot : il est devenu le réceptacle de revendications de plus en plus exigeantes des citoyens », explique-t-il. Mais malgré la difficulté de la tâche, Papa Oumar Sakho préconise d'agir avec « tact et mesure » pour permettre « une jouissance effective des droits reconnus aux citoyens par la Constitution sans paralyser l'action des pouvoirs publics. « L'équilibre doit, en effet, être maintenu ou constamment rétabli au sein du triangle dont les trois sommets sont occupés par la Constitution, la loi et le citoyen. Un des résultats que l'on pourrait légitimement attendre de notre rencontre serait donc de trouver, dans la mesure du possible, des plages de convergence à nos conceptions des droits de l'homme et aux modalités de leur protection par nos juridictions », a-t-il déclaré.

Mamadou GUËYE



Ministère des Affaires Etrangères
et des Sénégalais de l'Extérieur

LES JOURNÉES DE LA CEDEAO

"LA CEDEAO DES PEUPLES : PROSPÉRITÉ POUR TOUS"

*Célébration du 47^{ème}
anniversaire de la
CEDEAO au Sénégal*



THÈME 2022 « Défis de la CEDEAO dans le cadre de la Vision 2050 »

du 02 au 04 juin 2022
Au Musée des Civilisations Noires



Présidence de la République
Ministre chargé du Suivi du PSE



MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET REFORMES PHARES DU PLAN SENEGAL EMERGENT Le BOS a lancé les travaux du LAB pour la structuration du Programme PSE VERT

Le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS/PSE) a lancé, lundi 23 mai 2022, à Dakar, les travaux de l'Atelier intensif de structuration du Programme PSE Vert, dénommé LAB, sous la coprésidence du Ministre en charge du suivi du PSE, M. Abdou Karim Fofana, et de son collègue M. Abdou Karim Sall, Ministre de l'Environnement et du Développement durable. La cérémonie s'est déroulée en présence de l'ensemble des acteurs du public et du privé, mais également des partenaires techniques financiers : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Institut mondial pour la croissance verte (GGGI), Union européenne et Fondation MAVA. Jusqu'au 24 juin, les participants plancheront sur la structuration technique et financière des projets et réformes nécessaires à l'opérationnalisation du Programme PSE Vert.

Les travaux de structuration du Programme PSE Vert ont été lancés, lundi 23 mai 2022, par le Bureau Opérationnel de Suivi (BOS), en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (Global Green Growth Institute (GGGI)), la fondation Mava, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Union Européenne (UE). En fin 2021, la première étape de cette structuration avait déjà permis de définir les orientations stratégiques du programme, notamment les objectifs à court, moyen et long terme du programme, la liste des réformes prioritaires ainsi que les secteurs prioritaires.

Dans son allocution au lancement du LAB, Abdou Karim Fofana a souligné que cet atelier vise à mobiliser, pendant cinq à six semaines, les acteurs des secteurs privé et public concernés par le projet, en vue de sortir tous les éléments d'opérationnalisation du Programme. Au terme de l'atelier, les projets devant intervenir dans l'opérationnalisation du PSE Vert seront tous identifiés, priorisés et feront l'objet d'accompagnement par les structures dédiées pour leur maturation. Dans le même ordre, les besoins des acteurs privés seront identifiés, évalués et présentés aux démembrements de l'Etat pour une prise en compte optimale. En outre, les institutions financières et les partenaires techniques et financiers seront mobilisés pour échanger avec les porteurs de projets afin d'aboutir à des engagements pour accompagner les acteurs du privé et l'Etat dans la réalisation des projets.



Abdou Karim Fofana, Ministre chargé du suivi du PSE

Au terme du LAB, les hautes autorités prendront des engagements pour l'opérationnalisation des projets et réformes. D'après le MSPSE, Abdou Karim Fofana, le Sénégal s'est toujours inscrit dans une dynamique de diversification de ses sources de financements. C'est dans cette optique qu'il s'est employé à mobiliser toute l'expertise nécessaire afin de capter les capitaux disponibles à travers les différents véhicules de fonds verts. De son côté, le Ministre de l'Environnement et du Développement durable, M. Abdou Karim Sall, note que le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE,



Abdou Karim Sall, Ministre de l'environnement et du Développement durable

considérant le caractère transversal du secteur de l'environnement, a conduit le processus et a su adopter une démarche inclusive dans l'approche, et faciliter la participation active de tous les acteurs.

Pour M. Sall, il demeure nécessaire dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent et plus particulièrement dans les programmes agricoles, énergétiques, industriels, hydrauliques ou d'aménagements urbains, de mettre en exergue le besoin d'équilibre entre développement socio-économique et protection de l'environnement.



Les ministres Abdou Karim Fofana et Abdou Karim Sall ont co-présidé le lancement des travaux du LAB PSE Vert en présence des partenaires au développement

Le PSE Vert, un programme en phase avec les engagements environnementaux au niveau international

Les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Giec, ont montré que le changement climatique est déjà en cours et que les effets néfastes vont s'amplifier à mesure que la température mondiale augmente, notamment pour les pays vulnérables. Ces rapports montrent également que des solutions existent pour la mise en place de mesures d'adaptation pour des pays en développement, avec l'utilisation de technologies et savoir-faire à bas carbone et respectueux de l'environnement. A ce propos, Aida Diongue Niang, Représentante résidente adjointe de GGGI au Sénégal, a estimé que le PSE Vert constitue un potentiel d'accélération des engagements environnementaux de notre pays. Elle s'est réjouie du fait qu'il s'agit de projets portés par des institutions publiques, par le secteur privé et les communautés, à faire mûrir durant le Lab et qui permettront avec la disponibilité de financements adéquats, de mettre en œuvre les objectifs stratégiques du PSE Vert. Mme Niang a rappelé que le PSE Vert s'inscrit dans le cadre d'une relance économique post-COVID qui mise sur l'intégration de la conservation et de la restauration de la nature et du changement climatique dans la principale politique de développement, le PSE.



Aida Diongue Niang, Représentante résidente adjointe de GGGI au Sénégal

PASCAL KARORERO, REPRÉSENTANT RÉSIDENT DU PNUD SÉNÉGAL

« La démarche participative du BOS/ PSE entre en droite ligne avec l'approche d'intervention du PNUD »

Dans son discours, le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), M. Pascal Karorero, a salué la pertinence de l'application de la méthodologie adoptée pour la structuration des projets phares du PSE et s'est réjoui des résultats forts intéressants. En effet, le développement de cet outil, fruit du partenariat entre le BOS-PSE et le PNUD depuis 2015, a permis de structurer plusieurs projets dont les projets de l'Agropole Sud, celui du Centre et le plan de relance de l'industrie pharmaceutique. « Le LAB PSE Vert est, de notre point de vue, d'une importance capitale du fait de son objectif qui est de mobiliser les acteurs des secteurs privé, public et de la société civile concernés, en vue de sortir tous les éléments d'opérationnalisation du PSE Vert qui constitue un pilier central du développement durable du Sénégal. Je tiens également à saluer la démarche participative qui a été adoptée par le BOS/ PSE dans cet exercice de structuration qui entre en droite ligne avec l'approche d'intervention du PNUD et qui conforte notre appui au processus », a déclaré M. Karorero.



Pascal Karorero, Représentant Résident du PNUD au Sénégal

Toute l'expertise du BOS et de l'écosystème mobilisée pour la structuration du PSE Vert



Me El Ousseyni Kane, Directeur Général du BOS

Dans le cadre du processus de structuration du Programme PSE Vert, une méthodologie innovante de structuration de projets et réformes complexes a été adoptée. D'ailleurs, elle a fini de démontrer toute sa puissance et sa robustesse auprès de tous les acteurs. C'est ce que révèle Me El Ousseyni Kane, Directeur Général du BOS. Il a indiqué que les réformes et projets maturés prennent une nouvelle dimension ; c'est-à-dire, une dimension objective, calibrée, partagée et opérationnelle. Il a fait noter que ce Lab est l'aboutissement d'une phase de préparation intense qui a duré plus de six mois. Il a fait remarquer que durant cette période, l'expertise du BOS et de tout l'écosystème a été mobilisée pour définir les orientations stratégiques de ce programme stratégique. Le DG du BOS se dit surpris par la forte adhésion à ce projet et les attentes immenses de la part de tous les acteurs. El Ousseyni Kane souligne que l'objectif final est de doter notre pays du plan d'action qui sera le cœur de notre politique de développement durable, en inventant une nouvelle manière de cultiver, de gérer nos ressources en eau, halieutiques, nos terres, nos forêts, de construire, de se mouvoir, d'accélérer la transition écologique et énergétique, entre autres, à l'horizon 2035.

MME HARMONIE KOUTSIVITIS, DELEGATION UNION EUROPEENNE/SENEGAL

« Le PSE Vert présente des similitudes avec le Pacte Vert européen »

La Délégation de l'Union européenne a été représentée à l'ouverture du Lab par Mme Harmonie Koutsivitis, Cheffe de la Section Politique, Presse et Information. Dans son discours, elle relève que le PSE Vert présente de nombreuses similitudes avec le Pacte Vert européen, véritable feuille de route pour une croissance verte, résiliente face aux changements climatiques et inclusive. « L'Union européenne se donne en effet à travers le Pacte Vert européen l'ambition d'être le premier continent neutre en carbone à l'horizon 2050 », a indiqué Mme Koutsivitis. Elle ajoute que l'alignement entre le Pacte vert européen et le PSE vert sénégalais est « inédit » dans l'histoire du partenariat entre l'Union européenne et le Sénégal. « Nos valeurs sont partagées, nos objectifs sont similaires, nos instruments stratégiques sont complémentaires et nous avons décidé, conjointement, de teinter de vert toutes nos actions », s'est-elle félicitée.



Mme Harmonie Koutsivitis, Délégation Union européenne/Sénégal



L'Ouverture du LAB PSE Vert a enregistré une forte participation des acteurs publics et privés et des Partenaires au développement

AFFAIRE DES 11 BÉBÉS DE TIVAOUANE

Deux agents de l'hôpital Mame Abdou déferés au Parquet

La sage-femme Awa Diop et l'aide-infirmière Coumba Mbodji, agents de garde à l'unité de néonatalogie de l'hôpital Mame Abdou Aziz Sy Dabakh, ont été déferées, hier, au parquet du Tribunal de grande instance de Thiès. Elles sont poursuivies pour «délaissement d'enfant dans un lieu solitaire».

Au terme de la durée légale de leur garde à vue au Commissariat urbain de Tivaouane, la sage-femme Awa Diop et l'aide-infirmière Coumba Mbodji, agents de garde à l'unité de néonatalogie de l'hôpital Mame Abdou Aziz Sy Dabakh, ont été présentées au Par-

quet de Thiès ce mardi, vers 12 heures. Elles sont poursuivies pour «délaissement d'enfant dans un lieu solitaire». Elles sont arrêtées dans le cadre de l'enquête menée par la Division des investigations criminelles (Dic) à la suite de l'incendie qui s'est déclaré sur

les lieux mercredi dernier et ayant coûté la vie à 11 nourrissons.

Leurs collègues qui, très tôt le matin, avaient pris d'assaut les locaux de la police de Tivaouane ont improvisé une marche pour dénoncer le déferement des mises en cause. «Aujourd'hui, nous sommes plus que jamais engagés à soutenir nos sœurs qui sont dans les liens de la détention ; c'est arbitraire et nous pensons qu'elles sont des victimes expiatoires», s'insurge le délégué de l'in-

tersyndicale Sidi Lamine Ndoye. Pour lui, ces agents de santé «ne sont pas des sapeurs-pompiers qui sont habilités à éteindre un feu, ayant subi une formation professionnelle de plusieurs années, ayant les équipements de protection nécessaires pour faire face au feu». À ce titre, le syndicaliste s'interroge : «Quelle est, aujourd'hui, la blouse blanche qui a aussi les mêmes compétences que les sapeurs-pompiers ? Depuis quand les blouses blanches

sont devenues des sapeurs-pompiers pour éteindre un feu d'une telle ampleur ?».

À rappeler que le Directeur des ressources humaines (Drh) Cheikh Diop a été interpellé «pour nécessité d'enquête», avant d'être libéré. Les onze bébés ont été inhumés par leurs familles dimanche dernier à Tivaouane, en présence des autorités administratives, judiciaires et religieuses de la ville sainte.

Salla GUËYE

ACTES CONTRE-NATURE AU CENTRE SPORTIF DAKAR SACRÉ-COEUR

L'affaire renvoyée au 5 juillet à cause d'un conflit d'intérêt

Olivier Brice Sylvain, préparateur physique à Dakar Sacré-Cœur (Dsc), poursuivi devant la chambre criminelle de Dakar pour actes contre-nature, pédophilie et détournement de mineurs par 12 jeunes footballeurs âgés entre 13 et 15 ans au moment des faits, devra attendre jusqu'au 5 juillet avant d'être jugé. L'audience a été renvoyée à cette date pour permettre à Dsc de constituer un autre conseil. En effet, le centre sportif et des victimes avaient le même avocat.

Les faits n'ont pas été évoqués hier dans le retentissant dossier de présumés actes contre-nature, pédophilie et détournement de mineurs qui se seraient déroulés au centre sportif de Dakar Sacré-Cœur (Dsc). Placé sous mandat de dépôt depuis le 12 février 2020, l'accusé Olivier Brice Sylvain a comparu, hier, devant la chambre criminelle du tribunal de grande instance de Dakar. Au nombre de sept lors de l'éclatement de cette affaire, les parties civiles ont aug-

menté entre temps puisqu'elles étaient 12 devant la barre hier. Les victimes étant âgées entre 13 et 15 ans en 2020, pour les protéger en tant que mineurs, le président de la chambre criminelle a préféré que les débats se tiennent sans le public. Cependant, les faits n'ont pas été évoqués hier. Me Souleymane Soumaré, avocat de l'une des victimes M. Mbengue, a installé Dsc dans la cause comme civilement responsable. Il a fait remarquer que le centre sportif est l'employeur de l'accusé et les faits se seraient déroulés dans son établissement.

Par conséquent, elle devra répondre d'éventuelles condamnations pécuniaires. Or, il se trouve que Me Baboucar Cissé est le conseil de Dsc et de certaines victimes. Ce qui constitue, aux yeux de Me Soumaré, un conflit d'intérêt et qu'il considère Dsc comme civilement responsable des agissements de l'un de ses ex-employés. La chambre criminelle a ainsi renvoyé l'affaire au 5 juillet pour permettre à Dsc de constituer un autre conseil.

Pour rappel, la brigade de pro-

tection des mineurs avait été saisie par de jeunes footballeurs qui se plaignaient des agissements de Sylvain. Ce dernier, préparateur physique et responsable de la cellule de performance de Dsc, aurait

exercé sur eux des abus sexuels.

Au cours de l'instruction, les demandes de liberté provisoire formulées par les conseils de Sylvain devant le juge chargé du dossier, puis à la chambre d'accusation,

ont été rejetées. La défense du mis en cause, qui a attaqué l'arrêt de la chambre d'accusation à la cour suprême, a été déchue de son pourvoi.

Hadja Diaw GAYE

ACTE CONTRE-NATURE

Un étudiant et un élève surpris en train de s'embrasser sur la corniche

L'étudiant à l'Isep de Thiès, S. F. Kamara, et son «partenaire» B. Ndiaye seront jugés aujourd'hui devant la barre du tribunal des flagrants délits de Dakar pour acte contre-nature. Ils ont été surpris en train de s'embrasser près de la mosquée de divinité sur la corniche.

Le 18 mai 2022, vers 18h 30mn, F. Mbaye, alors qu'il faisait du sport sur la Corniche, a aperçu en bas, tout près de la plage de Mermoz, deux garçons en train de s'adonner à des actes contre-nature. Aussitôt, il est allé au rond-point situé à la fenêtre Mermoz pour alerter les gendarmes. Lorsqu'il est reparti avec les gendarmes, ils les ont trouvés tous en train de s'embrasser. Les gendarmes ont réussi à appréhender l'un d'eux et l'autre a pris la fuite. Après une course-poursuite, le fugitif a été arrêté.

Élève, B. Ndiaye, 20 ans, a reconnu les faits devant les enquêteurs. Il a indiqué avoir quitté Ouakam pour rentrer chez lui à Castors. Il a fait un crochet à la plage de la mosquée de la divinité. Arrivé sur les lieux, il a trouvé un élève en train d'étudier. Par la suite, il lui a demandé s'il y avait un chemin menant vers la sortie. Il lui a répondu que la route était barrée. C'est en ce moment, a-t-il expliqué aux enquêteurs, «que nous avons



commencé à échanger des paroles et tout d'un coup, on s'est rapproché petit à petit».

Après quelques minutes de discussion, ils se sont déshabillés et ont commencé à s'embrasser. «Brusquement, j'ai aperçu des gendarmes venir vers nous et j'ai porté mon pantalon pour m'enfuir», a ajouté M. Ndiaye, laissant son partenaire sur place. Et que lui a été rattrapé sur la corniche à hauteur des bancs lorsqu'il a tenté de fuir.

À la question de savoir quand est-ce qu'il a commencé à faire ces genres de chose, Ndiaye a répondu que c'était la première fois et qu'il ignorait ce qui lui est arrivé. Toutefois, il a nié avoir entretenu des rapports sexuels avec son partenaire. Ils se sont limités à s'embrasser avant qu'on ne les surprenne. Quant à son co-prévenu S. F. Kamara, étudiant à l'Isep de Thiès, il a déclaré qu'il était à la

plage de Mermoz pour réviser ses leçons. Son partenaire l'a trouvé là-bas et lui a demandé s'il y avait des gens aux alentours. Il lui a répondu par la négative.

Tout d'un coup, B. Ndiaye s'est rapproché de lui et a commencé à l'embrasser, selon ses dires. «Au début, je lui ai demandé ce qu'il faisait et il m'a répondu rien», a avancé Kamara. Celui-ci, d'après lui, a continué jusqu'à ce que les gendarmes les surprennent en train de s'embrasser. À l'en croire, il ne connaissait pas B. Ndiaye et que c'était la première fois qu'il le voyait. Mieux, il a prétendu qu'il a été provoqué par son co-prévenu. «Pourquoi vous n'avez pas refusé qu'il vous embrasse ?», lui ont demandé les enquêteurs. «Je ne sais pas ce qui m'est arrivé cette fois-ci, je n'ai rien pu faire», a réagi l'étudiant.

Souleymane Diam SY

ACCUSÉ DE VOL EN RÉUNION

Le Tribunal relaxe le malentendant copieusement tabassé

Le visage et le crâne couverts de blessures, un bandage à la main gauche, M. Sall, né en 1985 et malentendant, serait-il victime de la psychose qui s'est installée avec la recrudescence des cas d'agression ? Copieusement tabassé par une foule qui lui reprochait d'avoir arraché le téléphone d'un passant, il comparait, le lundi 30 mai 2022, à la barre du Tribunal des flagrants délits de Dakar pour vol en réunion commis la nuit. Selon les déclarations du plaignant, I. Diallo, absent à l'audience, il marchait dans une rue aux Parcelles Assainies, vers 23 heures, lorsqu'une bande de trois agresseurs l'a attaqué. Ils ont arraché son téléphone portable et pris la poudre d'escampette. Quelques minutes plus tard, l'un des agresseurs est revenu sur les lieux. Il s'agissait de M. Sall. I. Diallo l'a pris au collet et a crié «au voleur». Les riverains ont accouru et copieusement tabassé le sieur Sall. À la

barre, dans un vrai dialogue de sourd, il a nié les faits à la barre. «J'étais sorti acheter un bonnet et je n'ai pas vu l'heure passer», a-t-il expliqué. Ne trouvant pas de bus, il s'est résolu à marcher et c'est sur le chemin du retour qu'il a été attaqué par la partie civile qui lui a reproché d'avoir volé son portable, a-t-il ajouté. Le Procureur de la République a requis l'application de la loi pénale. Mes Iba Mar Diop, Souleymane Soumaré et Ndoumbé Wane ont relevé qu'il est apparu dans le procès-verbal de police qu'un groupe a arraché le téléphone portable de I. Diallo et que les voleurs sont partis et l'un d'eux est revenu. C'était leur client. La défense a estimé que cette version n'a pas de sens et il y a manifestement erreur sur la personne. Les conseils du prévenu qui ont sollicité la relaxe au bénéfice du doute ont été suivis par le Tribunal.

H. D. GAYE

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**

**Institut supérieur d'Enseignement
professionnel de Thiès (ISEP-Thiès)**

**Avis de Report d'ouverture des plis de la
Demande de Renseignements et de Prix
à Compétition ouverte (ADRPO)**

DRPCO N°02/2022/ISEP-Thiès

Vu que le lundi 06 juin 2022 est un jour férié,
l'ouverture des plis de la demande de
renseignements et de prix à compétition
ouverte DRPCO 02/2022/ISEP-Thiès relative à
l'acquisition d'équipements de protection
individuelle initialement prévue à cette date est
reportée jusqu'au **mardi 07 juin 2022 à 11 heures
00 minutes.**

**Le Directeur de l'ISEP-Thiès
Mouhamed Fadel NIANG**

PubliMedia 1ER JUIN 2022 - BN



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
SENEGAL II

Avis Spécifique de Passation des Marchés

Informations générales :

Pays : SENEGAL
Ville / Localité : Dakar
Avis / Numéro de contrat :
MCA2/2022/COMPACT/S/ADM71/NCS21
Date de publication : 01 Juin 2022
Date limite : 16 Juin 2022
Organisme de financement : Millennium Challenge Corporation (MCC) Acheteur : MCA-Sénégal II

Nom du Marché : Sélection d'une firme pour les services d'hébergement du site web du MCA-Sénégal II

Type d'avis : Demande de cotations (D.C)

Admissibilité des soumissionnaires : Firmes éligibles et répondant aux exigences énoncées dans la (D.C)

Le Gouvernement du Sénégal (« Gouvernement » ou « GdS ») a été sélectionné pour le don du Millennium Challenge Corporation (« MCC »), dénommé Compact, visant à promouvoir la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique au Sénégal, et envisage allouer une partie des recettes du fonds aux paiements des contrats de biens, travaux et services. Le Compact comprend un investissement de MCC d'environ 550 millions de dollars et une contribution supplémentaire du Gouvernement de 50 millions de dollars américains pour un montant global de 600 millions de dollars américains. Il comprend trois projets :

- Le projet « **Modernisation et renforcement du réseau de transport de Senelec** » a pour objectif de fournir de l'électricité de qualité à partir de sources, à faible coût, disponibles pour que Senelec satisfasse la demande croissante sur le réseau interconnecté au Sénégal ;
- Le projet « **Elargissement de l'accès à l'électricité dans les zones rurales et péri-urbaines** » vise à augmenter l'offre et la demande en électricité de qualité dans les zones rurales et péri-urbaines du Sénégal ;
- Le projet « **Cadre propice et de renforcement de capacités des acteurs du secteur de l'électricité** » a pour l'objectif de créer un cadre propice à l'amélioration de la viabilité financière et à la bonne gouvernance du secteur pour une fourniture de l'électricité en quantité et en qualité.

Aux termes du Compact, le Gouvernement a désigné le MCA-Sénégal II pour mettre en œuvre tout ou partie des responsabilités du Gouvernement, y compris ce marché.

MCA-Sénégal II entend utiliser une partie des ressources pour payer les coûts liés au présent projet, et ce, selon les termes dudit Compact, incluant les règles restrictives d'utilisation et les conditions de décaissement des Fonds MCC.

MCA-Sénégal II vous invite par la présente à soumettre vos

offres pour la « **Sélection d'une firme pour les services d'hébergement du site web du MCA-Sénégal II** » selon le cahier des charges ci-après. La demande de cotations se fera selon les procédures définies dans les Directives de Passation des marchés de la MCC.

Les prix indiqués doivent être en Francs CFA exclusifs des taxes.

La durée du Contrat couvre une période de base de douze (12) mois, trois périodes optionnelles maximales de douze (12) mois et une dernière période optionnelle d'environ 07 mois jusqu'au 09 Janvier 2027. La période de base doit commencer à la signature du Contrat. L'Entité MCA décide à sa seule discrétion d'exercer l'activation d'une période optionnelle.

Les cotations (clairement indiquées avec la référence et la description de la Demande de cotations) doivent comprendre :

- Une enveloppe « **offre technique** » fermée et
- Une enveloppe « **offre financière** » fermée

Les deux enveloppes fermées, contenant chacune un (1) original et trois (3) copies, doivent être placées sous pli fermé à déposer au plus tard le **16 juin 2022** (heure locale), à l'adresse suivante :

Agence de Passation des Marchés du MCA- Sénégal II
Rue 3 x B, Point E, Immeuble Talix 2ème étage - Dakar (Sénégal)

Les offres tardives seront rejetées.

Les firmes souhaitant participer à la sélection doivent manifester leur intérêt en envoyant un courriel ayant pour objet : « **Sélection d'une firme pour les services d'hébergement du site web du MCA-Sénégal II** » à l'Agence de Passation des marchés à l'adresse ci-après :

MCAPASenegal@cardno.com
avec copie à **bids@mcasenegal.sn**
et en précisant leurs coordonnées complètes.

Une fois enregistrées, la Demande de Cotations leur sera directement envoyée en format PDF.

L'enregistrement des firmes intéressées leur permettra en outre, d'être informées directement des éventuels compléments d'informations et /ou mise à jour de la D.C.

Toute autre demande de clarifications doit être soumise à la même adresse électronique.

Veillez agréer, Madame/ Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Oumar DIOP
Directeur Général
MCA-Sénégal II



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE L'URBANISME DU LOGEMENT ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides
PROMOGED

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un consultant individuel en charge de l'étude de la cartographie des opportunités et du mécanisme de renforcement de l'entrepreneuriat vert dans le secteur des déchets solides

1. Cet Avis de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « Le Soleil » du 20 février 2018.

2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Mondiale, de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de la Banque Européenne d'Investissement, pour la mise en œuvre du Projet pour la Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED).

Le Projet pour la Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED) permettra de renforcer la gouvernance du secteur et d'améliorer le système de gestion intégrée et durable des déchets solides ménagers et assimilés.

Le PROMOGED souhaite utiliser une partie du montant des ressources du Projet pour « la sélection d'un consultant individuel en charge de l'étude de la cartographie des opportunités et du mécanisme de renforcement de l'entrepreneuriat vert dans le secteur des déchets solides ».

3. Le PROMOGED sollicite des candidatures émanant de consultants individuels seniors (personne physique) en vue de la fourniture des services de consul-

tant relatifs à la sélection d'un consultant individuel en charge de l'étude de la cartographie des opportunités et du mécanisme de renforcement de l'entrepreneuriat vert dans le secteur des déchets solides.

4. La sélection et l'emploi du consultant suivra les procédures décrites dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement Juillet 2016 et mis à jour édition novembre 2020.

5. Les candidats intéressés peuvent manifester leur intérêt en déposant un dossier de candidature composé de :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV montrant en détail les diplômes l'expérience dans le domaine, et les références similaires ayant lien avec la mission demandée ;
- Toute pièce justifiant des informations figurant dans le CV.

Le marché sera attribué au consultant ayant les qualifications et expériences les plus pertinentes pour l'exécution de la mission. Et sur la base des termes de référence, ce consultant sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

6. Les Consultants intéressés peuvent retirer les termes de références pour la mission auprès du Spécialiste en Passation des Marchés du PROMOGED sise au Point E, en face du Canal 4, Rue des écrivains enceinte Galerie KEMBOURY 2^{ème} étage, Dakar –Sénégal - Tel : (221) 77 480 47 63 - email : promoged.ucg@gmail.com

7. Le Dossier de Manifestation d'Intérêt doit parvenir sous pli fermé directement au bureau du secrétariat du Projet pour la Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED) à l'adresse si dessus indiquée au plus tard le **mardi 28 juin 2022 à 10 heures (heure locale) et portant la mention « Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'un consultant individuel en charge de l'étude de la cartographie des opportunités et du mécanisme de renforcement de l'entrepreneuriat vert dans le secteur des déchets solides ».**

NB : Les manifestations d'intérêt peuvent être envoyés par voie électronique à promoged.ucg@gmail.com avec ampliation à serignemadiaw@gmail.com. Tout dossier reçu après la date limite de dépôt, ne sera pas pris en considération et les dossiers déposés ne seront pas restitués.

Le Directeur de Projet
Ibrahima DIAGNE

PAGE:ci 01 06 2022 - AS

Avis d'appel à la candidature

PROMOGED

PROJET DE PROMOTION DE LA GESTION INTÉGRÉE ET DE L'ÉCONOMIE DES DÉCHETS SOLIDES AU SÉNÉGAL

Le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED)

Recrute le personnel complémentaire suivant pour son Unité de Coordination :

- Un (1) Expert junior en communication et en community management ;

Postes	Principales responsabilités	Profil
Expert junior en communication et en community management	L'Expert Junior en communication et en community management aura en charge l'encadrement de la conception, la rédaction et la production des contenus (articles, communiqués, vidéos, infographies, visuels, reportages photo et audio...) et supports de communication (brochures, rapports annuels, posters, bulletins d'informations...).	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un diplôme universitaire Bac+4 en Marketing / Communication / Marketing digital ou certification dans le domaine ; • Avoir une excellente maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint) et des logiciels graphiques (Photoshop, in design, Illustrator, canva, etc.) ; • Disposer d'une excellente maîtrise du français (lu, écrit, parlé) et de l'anglais (fonctionnel) ;
<u>La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 17 juin 2022</u>	<p>Dossier de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un CV détaillé et signé et certifié sur l'honneur (en français) ; • Une lettre de motivation adressée au Directeur de Projet (en français) ; • Des copies des diplômes et/ou certificats ; <p>Des copies des attestations de travail, justifiant les expériences et formations pertinentes déclarées dans le CV.</p>	<p>Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence complets pour le poste et déposer leurs dossiers de candidature complets à l'adresse sous dessous :</p> <p>Rue des écrivains en face Canal 4 Point E enceinte Galerie Kemboury Dakar Sénégal</p> <p>Pour des informations complémentaires, les candidats pourront contacter le PROMOGED en envoyant un mail à l'adresse promoged.ucg@gmail.com ou par téléphone : (221) 33 843 26 00</p>

DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Des lettres d'engagement signées par 11 maires de Dagana

Pour soutenir le développement de la petite enfance et l'implantation des classes préscolaires, 11 maires du département de Dagana ont signé des lettres d'engagement.

SAINT-LOUIS - Dagana a abrité, hier, la signature de convention entre 11 maires du département et la Directrice de l'Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits (Anpectp). Maïmouna Cissokho Khouma a remercié le Préfet Ibra Fall pour son implication active pour une bonne mise en œuvre des activités du Développement intégré de la petite enfance (Dipe) dans sa circonscription administrative. Selon elle, cette cérémonie s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Développement de la petite enfance au Sénégal : éducation de la petite enfance et préparation scolaire 2019-2023 ».

Elle a rappelé que ce projet, financé par la République de Corée, à travers l'Agence de coopération internationale de Corée (Koica), pour un montant de plus de 2,8 milliards de FCfa, a pour objectif d'améliorer l'accès aux services de développement de la petite enfance, la qualité des interventions et la gouvernance des structures de Dipe



Mme Maïmouna Cissokho Khouma, en compagnie du Maire de Gnith, Adama Sarr (au milieu) et du Préfet de Dagana, Ibra Fall.

dans les régions de Saint-Louis et de Louga.

L'État du Sénégal, a-t-elle précisé, ambitionne de réaliser un taux brut de préscolarisation de 64,4% et une prise en charge de 15% des enfants âgés de 0 à 3 ans, à l'horizon 2030, en s'appuyant sur la diversification de l'offre communautaire avec l'accompagnement des collectivités territoriales.

Elle a laissé entendre qu'avec un taux brut de préscolarisation national de 17,3%, Saint-Louis se retrouve avec des indicateurs de performance faibles. Avec 16,1% dont 14,3% de garçons et 18 % de filles, Mme Khouma pense que « qu'il y a encore des efforts à faire pour pousser les parents à inscrire leurs enfants au Nord du pays ». C'est pour-

quoi, a-t-elle souligné, pour relever le taux brut de préscolarisation dans la région, le projet de développement de la petite enfance financé par la Koica envisage, entre autres activités, la mise en place de plateformes communautaires de prise en charge des tout-petits, avec l'accompagnement des collectivités territoriales.

Au nom de ses collègues, le Maire de la commune de Gnith, Adama Sarr, a rendu un vibrant hommage à Mme Khouma et à sa délégation pour l'intérêt particulier qu'elles accordent à la signature des lettres d'engagement des collectivités territoriales du département de Dagana.

Mbagnick Kharachi DIAGNE
(Correspondant)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Une association allemande appuie quatre communes sénégalaises

Le Programme amélioration de la santé et du bien-être (Pasbe) des populations vulnérables des communes de l'arrondissement de Rao pour le renforcement de la résilience communautaire a été lancé à Gandon lundi dernier. En plus de Gandon, ce programme va impacter les communes de Ndiebène-Gandiole, de Fass-Ngom et de Mpal.

SAINT-LOUIS - Les participants à l'atelier sur le Programme amélioration de la santé et du bien-être (Pasbe) des populations vulnérables des communes de l'arrondissement de Rao ont magnifié, lundi dernier, la tenue de cette importante rencontre qui va permettre d'améliorer la santé et le bien-être des populations vulnérables de Gandon, de Ndiebène-Gandiole, de Fass-Ngom et de Mpal.

« Il s'est agi de réfléchir sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec un handicap dans l'arrondissement de Rao, avec l'appui et l'accompagnement de l'association allemande Dahw qui lutte contre la lèpre et la tuberculose », a expliqué Amith Fall, président du Collectif des délégués de quartier de Mpal.

Pape Amadou Diagne, président de l'Association sénégalaise de lutte contre la lèpre et

les maladies tropicales négligées (Ascl/Mtn), soutient que le lancement de ce projet participe à la résilience communautaire. Il va permettre, selon lui, « de faire le point de la situation des personnes handicapées dans l'arrondissement de Rao, avec le soutien et l'encadrement technique du Service régional de l'Action sociale (Sras) de Saint-Louis ».

Pour Madame Arame Top Sène, Directrice générale de l'Action sociale, « cet atelier de lancement du Pasbe, marqué par des activités intercommunales, aura des impacts et résultats qui seront dupliqués dans d'autres communes du pays ».

Selon le président de la Dahw/Sénégal, Mahamat Cissé, cet engagement sera matérialisé par la mise en place d'un comité intercommunal ou un comité de pilotage technique qui va définir des missions.

Mb. Kh. DIAGNE (Correspondant)



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

PROJET EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL – PEAMIR



Maître de l'Ouvrage : Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes (CPCSP)

Maître d'œuvre : Office des Forages Ruraux (OFOR)

N° identification du projet : P164262

Crédit N° : 6281-SN

DP N° C_CPCSP_131

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

1. Numéro de marché : N° C_CPCSP_131

2. Dénomination du marché : Elaboration du schéma directeur d'adduction et de distribution d'eau potable de l'axe Notto-Diosmone-Palmarin (NDP) et des communes rurales environnantes

3. Nombre de demandes de propositions reçues : Six (06)

- SCET TUNISIE
- GROUPEMENT SUEZ CONSULTING/EDE
- GROUPEMENT SGI INGENIERIE SA/SGI SENEGAL/PHOENIX
- GROUPEMENT CIRA SAS/SCE/SIAT SENEGAL SAS
- GROUPEMENT SETEC IA/SETEC HYDRATEC/HYDROCONSULT INTERNATIONAL
- GROUPEMENT SGI STUDIO GALLI INGENIERIA/STUDI GALLI INEGNERIE AFRIQUE SUARL/CONCEPT INTERNATIONAL

4. Nom et adresse de l'attributaire : GROUPEMENT CIRA SAS/SCE/SIAT SENEGAL SAS

MA BKO 2017 B 9425 Email : l.nimonguibe@cira-sas.com / s.toure@siat-senegal.com cira@cira-sas.com / info@siat-senegal.com Tél. : 223- 20 24 32 34 / 44 90 00 64

5. Montant de la proposition retenue : Deux Cent Trente Millions Deux Cent Vingt Mille Deux Cent Quatre Vingt Dix Sept Francs Toutes Taxes Comprises (230.220.297 FCFA TTC)

6. Délai d'exécution : Sept (07) mois (compte non tenu des délais d'approbation des rapports)

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84, alinéa3, du Code des Marchés Publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès de l'Autorité Contractante, puis dans un deuxième temps d'un recours auprès du Comité de règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en vertu de l'Article 89 dudit Code et en application du paragraphe 7.2 (alinéa n) de l'annexe XII du "Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)" (Juillet 2016 révisé en Novembre 2017 et Aout 2018) ("Règlement de Passation des Marchés").

Fait à Dakar, le 31 mai 2022

Le Coordonnateur de la Cellule de Planification de Coordination et de Suivi des Programmes



UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

La Commission



AVIS N°02/2022/AMI/DCPC/DSE/CGAF/UEMOA AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDE OU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES CHARGE DE L'ELABORATION DE LA VISION PROSPECTIVE DE L'UEMOA

1. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cadre de l'exécution de son budget 2022, envisage la réalisation d'une étude relative à l'élaboration de la vision prospective de l'UEMOA.

2. L'objectif global de la mission, est d'élaborer le nouveau document de la vision prospective de l'UEMOA sur un horizon de quinze (15) ans.

De façon spécifique, il s'agit :

- de réaliser le diagnostic prospectif de l'Union dans ses dimensions politique, économique, technologique, socio-culturelle, environnementale et juridique (légale) et d'apprécier leur criticité ;

- de repérer les tendances structurantes et ruptures prévisibles pour les quinze (15) prochaines années et de construire les futurs possibles ;

- de définir la vision et de formuler les orientations stratégiques pertinentes de développement ;

- de formuler des recommandations pertinentes, avec des axes d'intervention précis, pour les futurs désirés par Organe ou Institution de l'UEMOA et par scénario ;

- de rédiger les rapports intermédiaires de la mission ainsi que le document final sur la vision prospective et de participer à sa validation auprès des diverses instances de l'Union

3. Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le bureau d'études ou groupement de bureaux d'études devra, entre autres :

- faire une revue documentaire la plus large possible ;

- élaborer et soumettre une méthodologie détaillée prenant en compte les outils de collecte et d'analyse de données, un listing des principaux acteurs et parties prenantes à rencontrer et un plan de travail détaillé ;

- faire une mission circulaire dans les Etats membres en vue de collecter les données nécessaires pour répondre aux besoins de l'élaboration de la vision de l'Union ;

- analyser et exploiter les données primaires et secondaires collectées ;

- élaborer les différents rapports (préliminaire ou de cadrage, provisoire et final) ;

- restituer les résultats de l'étude à la Commission et aux autres Organes de l'Union en vue de sa validation et les assister lors de la présentation des conclusions de l'étude au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA.

4. La durée totale prévue pour l'exécution de la mission est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

5. En vue de la constitution de la liste restreinte, la Commission de l'UEMOA, invite les bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études à manifester leurs intérêts à fournir les prestations ci-dessus décrites.

6. Le bureau d'études ou les groupements de bureaux d'études intéressés sont invités à produire, dans leur dossier de manifestation d'intérêt, toutes références et documents permettant d'apprécier leurs expériences et expertises en la matière en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.).

7. La Commission de l'UEMOA se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

8. La sélection du bureau d'étude ou du groupement de bureaux d'études se fera en conformité avec les procédures en vigueur à la Commission de l'UEMOA définies dans le **Règlement d'exécution N° 001/2020/COM/UEMOA du 24 février 2020** relatif aux règles de passation, d'exécution, de réception et de règlement des marchés des Organes de l'UEMOA.

9. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale du bureau d'études ou du groupement de bureaux d'études, l'expérience spécifique et la connaissance de la région sur la base des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Notes pondérées maximum
1 - « Expérience générale du Consultant »	30
Nombre d'études/missions générales en matière d'élaboration de vision prospectives tous secteurs confondus (3 points par mission jusqu'à un maximum de 10 missions)	30
2 - « Expérience spécifique du Consultant »	60
Nombre de prestations similaires exécutées au cours des dix (10) dernières années pour des organisations d'intégration régionale, des institutions internationales de développement ou pour un Etat. (10 points par prestation similaire jusqu'à un maximum de 6 prestations) avec une preuve d'exécution de la prestation	60
Connaissance de la région (pays de l'UEMOA)	10
Expériences générales dans les pays de l'UEMOA (2 points par expérience pays, pour un plafond de 5 expériences dans 5 différents pays)	10
Total des points	100

10. Pour tous renseignements, veuillez contacter :

• **Monsieur Inoussa NANGA** - Email : inanga@uemoa.int

• **Monsieur Souleymane DIARRA** - Email : sdiarra@uemoa.int

11. Les manifestations d'intérêt en langue française exclusivement, sous format papier A4, en quatre (4) exemplaires (un original plus trois (3) copies), peuvent être envoyées par la poste, ou déposées au bureau du courrier de la Présidence de la Commission de l'UEMOA : **380 Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO, 01 BP 543 Ouagadougou 01- BURKINA FASO au plus tard le jeudi 30 juin 2022 à 9 heures 30 mn précises, heure locale.**

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures au siège de la Commission de l'UEMOA, dans la salle FOSIDEC.

L'enveloppe contenant la Manifestation d'intérêt devra être scellée et portée visiblement la mention : « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau d'études/groupement de bureaux d'études chargé de l'élaboration de la vision prospective de l'UEMOA ».

**Pour le Président de la Commission
et par délégation,**

Iba Mar OULARE



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE L'URBANISME DU LOGEMENT ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides (PROMOGED)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Pays : Sénégal

Projet : Projet de Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED)

Titre du Marché : Travaux d'aménagement de décharges dans les régions de Thiès, Saint-Louis, Matam, Ziguinchor, Sédhiou et Kolda

Prêt/Crédit/Don No : 6552 et 6553

Appel d'Offres No : AON-T-03/22-SN-PROMOGED-259672-CW-RFB

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un financement de la Banque Mondiale, de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et le Développement (AECID) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), pour financer le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED), et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché n° AON-T-03/22-SN-PROMOGED-259672-CW-RFB « Travaux d'aménagement de décharges dans les régions de Thiès, Saint-Louis, Matam, Ziguinchor, Sédhiou et Kolda ».

2. Le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED), sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les prestations suivantes réparties en Trois (03) lots :

- **Lot 01 :** travaux d'aménagement de décharges dans les régions de Saint Louis et Matam ;

- **Lot 02 :** travaux d'aménagement de décharges dans la région de Thiès ;

- **Lot 03 :** travaux d'aménagement de décharges dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda.

Compte tenu de la réalisation simultanée des travaux dans la zone d'intervention du projet (Thiès, Saint-Louis, Matam, Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) et de l'urgence à effectuer ces prestations, une entreprise ne peut pas être attributaire de plus d'un (01) lot dans le cadre de ce présent Marché.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AON) telle que définie

dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) du 1er Juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Serigne Madiaw FAYE, Spécialiste Sénior en Passation des Marchés - Email : serigne.madiaw@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse suivante, Rue des écrivains en face du canal au Point E enceinte Galerie Kemboury - Tel : 33 843 26 00 de 9 heures à 17 heures.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

i) Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2018, 2019 et 2020) un chiffre d'affaires moyen annuel de **Cent millions F CFA (100 000 000 F CFA)** en travaux d'aménagement ou travaux publics pour chacun des lots n°1, n°2

ii) Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2018, 2019 et 2020) un chiffre d'affaires moyen annuel de **quatre-vingt millions F CFA (80 000 000 F CFA)** en travaux d'aménagement ou travaux publics pour chacun le lot n°3 en fournissant les états financiers des trois dernières années dûment vérifiés et certifiés par un expert-comptable agréé membre de l'ONNECCA conformément à la législation locale ;

iii) Pouvoir justifier de liquidités de crédit auprès d'un établissement financier agréé par le Ministère en charge des finances des pays éligibles d'un montant minimum de **Quarante millions (40 000 000 FCFA)** pour chacun des lots n°1, 2 et 3.

iv) Avoir réalisé, au cours des cinq dernières années (2017, 2018, 2019, 2021), au moins **deux (02) marchés** de travaux, de taille et de complexité **similaires** (travaux d'aménagement ou travaux publics) d'une valeur minimale de **soixante-cinq millions (65 000 000 F CFA)** pour chacun des lots n°1, n°2 et n°3

v) Proposer le personnel clé et le matériel requis,

vi) Se conformer au plan de charges exigé dans le DAO.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable d'un montant de **soixante-quinze mille (75 000) FCFA**. La méthode de paiement sera en espèces ou chèque certifié. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par retrait direct.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **vendredi 15 juillet 2022 à 10 heures précises**. La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas autorisée**. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse du PROMOGED sise au Point E rue des écrivains en face canal 4 à la salle de réunion du 2ème étage, le **vendredi 15 juillet 2022 à 10 heures 05 minutes**.

8. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre valable **vingt-huit (28) jours** après l'expiration de la validité des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission d'un montant de :

- Lot n°1 : 2 500 000 FCFA
- Lot n°2 : 2 500 000 FCFA
- Lot n°3 : 2 500 000 FCFA

9. L'adresse mentionnée ci-dessus est la suivante :

Ibrahima DIAGNE, Directeur de Projet
Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED)

Rue des écrivains en face Canal 4 Point E

Ville : Dakar

Pays : Sénégal

Téléphone : (221) 33 843 26 00

Email : promoged.ucg@gmail.com

Le Directeur de Projet
Ibrahima DIAGNE

01 06 2022 - AS



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE L'URBANISME DU LOGEMENT ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides PROMOGED

Avis d'appel d'offres National

Pays : Sénégal

Nom du Projet : Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED)

No Crédit : P161477

Nom du Marché : Acquisition de trois (03) drones de type P330.

AOO : AON-Fo5/22- PROMOGED-280616

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de Banque Mondiale de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et le Développement (AECID) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), pour financer le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « **d'Acquisition de trois (03) drones de type P330** ».

2. Le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour « **l'Acquisition de trois (03) drones de type P330** » en lot unique :

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AON) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) du 1er Juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations au Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED) auprès du Spécialiste en Passation des Marchés du projet et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous à partir de **9 heures et 17 heures**.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cinquante mille (50.000) FCFA**. Le mode de paiement sera en versement d'espèces dans les caisses du Comptable du Projet ou par chèque certifié. Le document d'Appel d'Offres sera remis sur place.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **mardi 05 juillet 2022 à 10 heures précises**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous le **mardi 05 juillet 2022 à 10 heures 05 minutes UTC**.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **cinq millions (5 000 000) FCFA**.

8. L'adresse mentionnée ci-dessus est la suivante :

Le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED)

Rue des écrivains en face Canal 4 Point E

Ville : Dakar

Pays : Sénégal

Téléphone : (221) 77 480 47 63

Email : promoged.ucg@gmail.com

Le Directeur de Projet
Ibrahima DIAGNE

01 06 2022 - AS

agenda dakarois

SAMU NATIONAL
15 15 - 33.869.82.52

S.U.M.A.
33 824 24 18

SUMA-MEDEICIN
33 864 05 61 - 33 824 60 30

S.O.S MEDECINS
33 889 15 15

HOPITAUX
Principal : 33 839.50.50
Le Dantec : 33 889.38.00
Abass Ndao : 33 849.78.00
Fann : 33 869.18.18
HOGGY (ex-CTO) :
33 869 40 50

CENTRE ANTI POISON
818 00 15 15

EAU - SDE
Service dépannage & Renseignements
800.00.11.11 (appel gratuit)

ONAS
Egoûts, collecteurs
NUMERO ORANGE
(appel gratuit)
81 800.10.12

SENELEC
Service Dépannage
33 867.66.66

TELEPHONE
Renseignements Annuaire : 1212
Service Dérangements : 1413
Service Clients : 1441

SECURITE
Police secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18

TRANSPORTS
Société nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS) : 33 823.31.40

AIBD SA
Tel : 33 939 63 00

Port Autonome de Dakar
(24H/24) : 33 849.45.45
Heure non ouvrable
Capitainerie : 33 849.45.24
Pilotage : 33 849.45.45

HEURES DE PRIERES MUSULMANES
DU 20 au 27 Mai au 2 Juin 2022

- * Fadiar : 05H 25
- * Souba : 05H 40
- * Tisbar : 14H 15
- * Takoussan : 17H 00
- * Timis : 19H 43
- * Guéwé : 20H 43

HEURES DE MESSE
• Cathédrale : 7H-18H30
• Martyrs de l'Ouganda : 6H30-18H30
• Saint Joseph : 18H30

mots croisés

1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

PROBLEME N° 13 164

HORIZONTELEMENT : 1 - Plante herbacée à fleurs verdâtres - 2 - Passe sur le billard - Au bout du bras - 3 - Sans effets - Reptile saurien - 4 - Travail postal - Cheval ailé divin - 5 - Palpable - Pièce de cinq centimes - 6 - Vaniteux - Mer grecque phonétique - 7 - Lieu de pulsions - Pour montrer - Élément qui signifie « oreille » - 8 - Consue - Chef religieux d'une communauté juive - 9 - Tête de rocher - Assortira les couleurs - 10 - Abondant

VERTICALEMENT : 1 - Le plus grand vin blanc sec du monde - 2 - Schéma, cadre simplifié - Préfixe qui signifie soi-même, lui-même - 3 - Restes d'un repas - Va commander un jour - 4 - Policier de la Police nationale française - Comme Do au Mali - Symbole chimique - 5 - Pays réunis - Suit bis - 6 - Validation des Etudes Supérieures - Partie interne d'un marais maritime tropical - 7 - Formes adultes et complètes des insectes - Objectif - 8 - Commune suisse - Respecté les consignes - 9 - Attachas - Allonge - 10 - Qui a neuf angles et neuf côtés

SOLUTION DU PROBLEME N° 13 163

HORIZONTELEMENT : 1 - GYROCOMPAS - 2 - RAIDI - OISE - 3 - OSSETTE - SEC - 4 - MST - EUE - RO - 5 - MA - T - LUC - U - 6 - E - OUR - HOIR - 7 - LIDDIE - URE - 8 - ELEIS - PROU - 9 - EOUE - SOINS - 10 - STRUCTUREE

VERTICALEMENT : 1 - GROMMELEES - 2 - YASSA - ILOT - 3 - RIST - ODEUR - 4 - ODE - TUDIEU - 5 - CITE - RIS - C - 6 - O - EULL - E - ST - 7 - MO - EUH - POU - 8 - PIS - COURIR - 9 - ASER - IRONE - 10 - SECUREUSE

mots en croix

Après avoir rempli la croix, vous obtiendrez horizontalement et verticalement six (6) mots de sept (7) lettres chacun.

	M	M	L			
	A	O	O			
P	A				U	T
R	A				S	E
P	R				N	T
	A	E	R			
	L	R	S			

SOLUTION MOTS EN CROIX N°387

HORIZONTELEMENT : CRATERE - METISSE - EPILANT
VERTICALEMENT : PLATINE - VETILLE - PRESAGE

SOLUTION MOTS FLECHES N° 4755

I	B	A	M	M	O	
E	N	T	R	E	P	R
S	O	I	G	N	E	R
A	T	T	E	S	G	I
R	A	V	I	E	S	E
C	U	L	E	S	G	O
M	I	M	E	S	N	I
P	E	S	E	T	L	A
N	A	N	T	A	I	S
U	T	T	A	T	O	A
A	A	N	I	N	A	S
A	L	B	I	N	O	S
I	R	E	N	G	R	A
A	S	I	N	E	S	A
E	T	A	L	G	R	O
G	R	E	I	N	T	E

mots fléchés

N° 4756

Inégaux	Matières fécales	Opposé à l'ubac	Bruit incongru	Du monde là-bas	Blé du mec
Confuses	Pierre	Oscillation	Muscles des lèvres	Postiers africains	Zones
↳	↓	↓	↓	↓	↓
Sûr					
↳					
Attires					
↳					
Jubilé	Il coupe			Mort	Article ibère
↳	↓			↓	↓
Verre	Soutira du vin			Vitrines de canards	Racaille
↳	↓			↓	↓
Sur une borne				Après un prophète	
↳				↓	
Femme et poulet				Galérait	Couette
↳				↓	↓
Utilisation					Wagon-lit
↳					↓
Amas					
↳					
Joyeux				Parti au Sénégal	
↳				↓	
Ancienne Poste				Rencontre	
↳				↓	
Salpêtre	Lettre grecque			Dépôt littoral	
↳	↓	↓		↓	
Institution financière					
↳					
Long fleuve					Bout de soirée
↳					↓
Ville du Ghana					Imbécile
↳					↓
Fille-Vache					
↳	↓				
Foyer de cheminée					
↳					
Puants Sportifs militaires au Sénégal					
↳					
Tissait					Genre de machine
↳					↓
Pénétras					Fait la liaison
↳					↓
Rivière de Guyane					
↳					
Mais qui ?					
↳					
Double, ça fait mouche !					
↳					
Période					
↳					
Céréale					
↳					
Boom					
↳					
Hashtag					
↳					

le soleil

Quotidien national édité par la Société Sénégalaise de Presse et de Publications (SSPP)
ISSN 0850-0703
Adresse :
Route du Service Géographique
Hann - Dakar R.P. (Sénégal)
BP 92
Standard
Tél : 33 859.59.59

Directeur Général,
Directeur de la Publication
Yakham MBAYE

Secrétariat DG
Tél : 33 859.59.00

Directeur des Rédactions
Daouda MANE
Tél : 33 859 59 10
dmanesn@gmail.com

Directeur adjoint des Rédactions
Sidy DIOP
Tél : 33 859 59 41
sydiop@gmail.com

Rédacteur en chef
Malick CISS
Tél : 33 859 59 25
cissmalick@gmail.com

Rédacteur en chef adjoint
Samboudian KAMARA
Tél : 33 859 59 28
samboudian@gmail.com

Département commercial & Marketing
Tél : 33 859 - 59 09
33 859 - 59 - 44

Service commercial
Tél : 33 859 59 43
33 859 59 33

Abonnement :
33 859.59.33

Recouvrement :
33.823.89.83

Télécopie - Fax :
33 832.08.86 - 33 859.60.50

Impression :
LE SOLEIL

Internet :
http://www.lesoleil.sn
Email : lesoleil@lesoleil.sn
Le Soleil est membre du MEDIAF
http://www.mediaf.org

7 erreurs

• PAR SAMBA FALL
Email : samfal56@yahoo.fr
Tel : 77.641.48.63

En reproduisant ce dessin, notre dessinateur, Samba Fall, a volontairement commis 7 erreurs. Il vous propose de les retrouver.



Solution du jeu N°2962 des 7 erreurs

1. Le nombre de marches de l'entrée du bâtiment en arrière-plan.
2. Le bracelet au poignet de la femme au premier-plan.
3. La bague au doigt de la femme au premier-plan.
4. La hauteur du mur de clôture derrière le bâtiment.
5. La taille du tee-shirt du garçon à la casquette.
6. La longueur de l'ombre du tailleur ambulant.
7. La longueur du vêtement qui débordé du sac du tailleur ambulant.

Annonces légales

« CONSORTIUM SENEGALAIS D'INVESTISSEMENT » - « COSENI »

Société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 2.500.000.000 F.CFA

Siège social : 1 Boulevard de la Libération angle Rue du Port à DAKAR

(République du Sénégal)
R.C SN DKR 2021 B 7415

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
- Approbation des rémunérations des dirigeants ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires pourront assister personnellement à l'Assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix. A cet effet des formulaires de pouvoir sont à leur disposition au siège social.

CONVOCATION

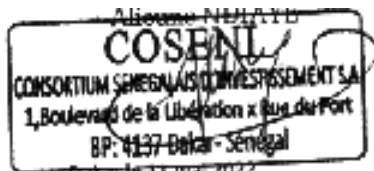
Messieurs les actionnaires et représentants permanents d'actionnaires personnes morales de la société sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** annuelle le **30 juin 2022 à dix (10) heures précises**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de cet exercice et sur les conventions réglementées ;
- Approbation des états financiers ;
- Approbation des conventions réglementées ;

Les documents et informations destinés à l'exercice du droit de communication des actionnaires seront tenus à votre disposition, au siège social, pendant les quinze (15) jours précédant l'Assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration

Alioune NDIAYE



Dakar le 31 mai 2022

Agences Commerciales «Le Soleil»

☎ **Thiong : 33.889.33.77**

☎ **VDN : 33.823.89.83**



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Numéro du Marché : AO N°05/2022

Dénomination du Marché : CONCEPTION ET PRODUCTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION PUBLICITAIRES ET D'OBJETS PUBLICITAIRES.

Nombre d'entreprises ayant retiré le DAO : Onze (11)

Nombre d'offres reçues : Neuf (09)

Nom et adresses Attributaire Provisoire :

☎ **ARAIGNEE SAS** : 70, Cité Keur Gorgui - Tél : 33 864 13 26

➤ **LOT 1 : Conception et fourniture d'Objets publicitaires .**

☎ **MONTANT** : Cinquante Six Millions Quatre Cent Quatre Mille (**56 404 000**) francs CFA TTC.

☎ **INCOM SARL** : Liberté 5, Darou Salan - Derklé - Tél : 33 824 26 26

➤ **LOT 2 : Conception et fourniture de Supports de communication publicitaires**

☎ **MONTANT** : Trente Millions Trois Cent Deux Mille Quatre Cents (**30 302 400**) francs CFA TTC ;

☎ **Délai d'exécution** : Quarante-cinq (45) jours à compter de la notification du contrat

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84 alinéa 3 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès de l'Autorité contractante, puis dans un deuxième temps un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics en vertu de l'Article 90 dudit Code.

Le Directeur Général

31 MAI 2022 - BN

Ministère des Finances et du Budget

Direction générale des Douanes

Direction des Systèmes d'Information des Douanes



Avis d'appel d'offres ouvert en procédure d'urgence n° S-DSID/DGD_222 portant services d'assistance et de maintenance technique de la plateforme VMware et baies:

Lot1: maintenance sur la plateforme micro, Lot2:maintenance sur le mainframe.

1) Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « Le Soleil » numéro 15486 du 10 janvier 2022.

2) La Direction des Systèmes d'Information des Douanes a obtenu, dans le cadre du Budget de Fonctionnement Etat 2022, des crédits, et à l'intention d'utiliser une partie de ces crédits pour effectuer des paiements au titre du **Marché de clientèle** relatif aux services d'assistance et de maintenance technique de la plateforme VMware et baies:

- Lot1: maintenance sur la plateforme micro ;
- Lot2:maintenance sur le mainframe.

3) La Direction des Systèmes d'Information des Douanes sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les services d'assistance et de maintenance technique de la plateforme VMware et baies.

4) La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert en **procédure d'urgence** tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Systèmes d'Information des Douanes sise au Boulevard de la République X Avenue Peytavin (Bloc des Madeleines), auprès du responsable des marchés publics (gning@douanes.sn, Tél. : 77 564 25 71), tous les jours ouvrables de 08 heures à 17 heures, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnées ci-dessus.

6) Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité financière
➤ fournir les Etats financiers, des années 2018, 2019 et 2020 certifiés par un expert-comptable ou un cabinet agréé par l'ONECCA ou un organisme assimilé, justifiant une bonne assise financière du candidat, accompagnés des rapports de certification ;

Capacité technique et expérience

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

- avoir réalisé avec satisfaction, deux (02) marchés de nature et de complexité similaires portant sur des prestations liées à la réalisation et/ou à la maintenance d'un Datacenter composé

d'équipements IBM ou équivalent, au cours des années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. Pour cela, il convient de fournir les attestations de service fait délivrées par le ou les bénéficiaires;
➤ disposer au Sénégal, du personnel technique suivant (certifications et CV à l'appui) :

Lot1: maintenance sur la plateforme micro

- Ingénieur en informatique certifié sur les installations critiques notamment les Datacenter selon les normes UPTIME pour la supervision, le support et le management des interventions sensibles à mener durant les missions ou équivalent;
- Ingénieur en informatique maîtrisant les déploiements et l'administration des baies Unity (Storage Spécialiste DCS-IE : Ingénieur d'implémentation, Solutions Dell EMC Unity) ou équivalent ;
- Ingénieur en informatique maîtrisant les réseaux SAN ou équivalent;
- Ingénieur en informatique maîtrisant les plateformes VMware (VMware Certified Professional (VCP)) ou équivalent;
- Ils doivent avoir une expérience minimum de cinq (05) ans dans ces domaines ;
- Le prestataire devra fournir des références d'au moins deux (02) marchés similaires exécutés dans les cinq dernières années et prouver l'existence d'un agrément du constructeur des équipements et des logiciels objet du marché. Ceci lui permettrait d'escalader et donner la main au constructeur ou à l'éditeur en cas d'incident dépassant ses compétences.

Lot2:maintenance sur le mainframe

- Ingénieur en informatique certifié sur les installations critiques notamment les Datacenter selon les normes UPTIME pour la supervision, le support et le management des interventions sensibles à mener durant les missions ou équivalent ;
- Ingénieur en informatique maîtrisant les déploiements et l'administration des baies IBM ou équivalent ;
- Ingénieur en informatique maîtrisant les systèmes de stockage IBM ainsi que les réseaux SAN ou équivalent;
- Ingénieur en informatique maîtrisant les systèmes ZOS et Zlinux ou équivalent ;
- Ingénieur en informatique IBM Certified Specialist z14 Sales V2 ou équivalent;

- Ingénieur en informatique IBM Certified Specialist z14 Technical Sales V2 ou équivalent;

- Ils doivent avoir une expérience minimum de cinq (05) ans dans ces domaines.

- Le prestataire devra fournir des références d'au moins deux (02) marchés similaires exécutés dans les cinq dernières années et prouver l'existence d'un certificat du constructeur prouvant sa capacité de maintenir équipements z et ses logiciels ; objet du marché. Ceci lui permettrait d'escalader au niveau 3 et donner la main au constructeur ou à l'éditeur en cas d'incident dépassant ses compétences.

7) Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet contre le paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (**50.000**) FCFA, en formulant une demande écrite adressée au Directeur des Systèmes d'Information des Douanes à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction des Systèmes d'Information des Douanes, enceinte du Bloc des Madeleines, de 08 heures à 17 heures**. Un exemplaire du dossier d'Appel d'offres sera disponible pour être consulté gratuitement sur place par les candidats qui le souhaitent.

8) Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information des Douanes, enceinte du Bloc des Madeleines, au plus tard le lundi 13 juin 2022 à 10 heures 15 minutes**. Les offres reçues après le délai fixé seront renvoyées aux candidats sans avoir été ouvertes.

9) Les offres seront ouvertes par la Commission des Marchés de l'Autorité contractante en présence **des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Salle de Conférence Momar Talla CISSE, au 5ème étage de l'immeuble Peytavin au Ministère des Finances et du Plan, au plus tard le lundi 13 juin 2022 à 10 heures 30 minutes**. Une garantie de soumission de un million cinq cent mille (1 500 000) de francs CFA est exigée pour chaque lot et sa durée de validité est de vingt-huit (28) jours à compter de la date d'expiration de la durée de validité des offres. La durée de validité des offres sera de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Le Directeur général des Douanes
Abdourahmane DIEYE

Avis d'Appel d'offres national (AOI)

Pays : **SENEGAL**

Nom du Projet : **Projet Investir dans la Santé de Mère, de l'Enfant et de l'Adolescent (ISMEA)**

Numéro du crédit : **IDA n° 162042**

Intitulé du Marché : **Acquisition de mobiliers de Bureau pour les Centres de Santé, EPS et poste de Santé**

Référence: **STEP: SN-MOH-SN-286814-GO-RFB**

F- DAGE- 499

Émis le : **Avril 2022**

1. Le gouvernement du Sénégal a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le **Projet Investir dans la Santé de la Mère, de l'Enfant et de l'Adolescent (ISMEA)**, et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché d'Acquisition de mobiliers de bureau pour les Centres de Santé, les EPS et les postes de Santé

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement

3. **Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale représenté par la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE/MSAS)** sollicite, des offres fermées des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les mobiliers de bureau **pour les Centres de Santé, EPS et poste de Santé** en un lot unique :

- Capacités financières :

Disposer les états financiers des trois (3) dernières années (2020, 2019 et 2018) certifiés par un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou une autre organisation reconnue.

- Capacité technique et expérience :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et d'expérience ci-après :

- Capacité technique : Le candidat doit prouver documents à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacités techniques ci-après :

✓ Le candidat doit apporter la preuve qu'il dispose au Sénégal d'un service après-vente performant et de qualité dans les domaines pour assurer l'installation des équipements après la livraison, un **atelier de réparation, une valise d'intervention et un véhicule utilitaire,**

Expérience : Le soumissionnaire doit prouver documents à l'appui qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Avoir réalisé au moins au cours des trois (3) dernières années (2021, 2020 et 2019) un (1) marché de nature et de complexité similaire avec une valeur minimum de trois cent millions (300 000 000) FCFA,

Joindre les attestations de bonne exécution signées par les administrations ou services bénéficiaires, les copies des contrats et procès-verbaux de réception.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs, Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement **de juillet 2016** de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

5 Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (DAGE /MSAS); Téléphone : (221) **33 869 42 49** adresse mail dage@minsante.sn et prendre connaissance du document d'Appel d'offres à l'adresse ci-dessous Fann résidence rue Aimé

Césaire, 3e étage aile gauche auprès du Secrétariat de la Division de la Programmation et du Suivi des Appel d'Offres (DPSAO) tous les jours ouvrables de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes heure locale.

6 Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous DAGE/MSAS, **Fann résidence rue Aimé Césaire, 3e étage aile gauche auprès du Secrétariat de la Division de la Programmation et du Suivi des Appel d'Offres (DPSAO)** contre un paiement non remboursable de trente-cinq mille (35 000) FCFA. La méthode de paiement sera en espèce ou par chèque de caisse.

7 Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous : Secrétariat de la Division des Marchés / de la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, DAGE/MSAS 3e étage aile gauche au plus tard le **Mardi 05 juillet 2022 à 10 heures 00 minute précise (heure locale)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée suivante : **Salle de conférence de la DAGE/MSAS, sis à Fann résidence Rue Aimé Césaire 3e étage aile gauche, auprès de la DPSAO à la date du Mardi 05 juillet 2022 à 10 heures 00 minute précise (heures locales)**.

8 L'offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission pour un montant de :

✓ **Lot unique de : Sept millions (7 000 000) FCFA ;**

Ces garanties de soumission doivent être émises par une banque réputée ou par une institution non bancaire telle qu'une société d'assurance, de cautionnement ou de garantie située dans un pays éligible, agréée par le Ministère des Finances et du Budget du Sénégal. Si la garantie de soumission de la banque est émise par une institution financière située en dehors du Sénégal, l'institution financière émettrice devra avoir une institution financière correspondante au Sénégal afin d'en permettre l'exécution. La garantie de soumission reste valide pour **une durée de 28 jours** après la durée de validité des offres.

9 Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres .

10 L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : **Direction de l'Administration générale et de l'Équipement du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (DAGE/MSAS)**

Adresse du bureau : Ministère de la Santé et de l'Action sociale SIS à Fanne résidence Rue Aimée Dakar / Sénégal 3e étages aile gauche

Téléphone : (221) 33 869 42 49

Adresse électronique : dage@minsante.sn

SPORT EN MILIEU SCOLAIRE

Le lycée de Ngohé Ndongor doté d'un complexe multifonctionnel



Les travaux du complexe multifonctionnel ont été financés à hauteur de 15 millions de FCfa.

FATICK - À Ngohé Ndongor, un village de la commune de Tattaguine (Fatick), le lycée vient d'être doté d'un terrain multifonctionnel grâce au partenariat entre l'Association internationale pour le développement et l'éducation de Ngohé et celle franco-sénégalaise de soutien et de solidarité. L'infrastructure, dont les travaux ont été financés à hauteur de 15 millions de FCfa, a été inaugurée, avant-hier, lundi 30 mai, en présence de Jean Jacques Diadhou, Inspecteur de l'éducation et de la formation (Ief) de Dioffior. La réalisation de ce complexe sportif multifonctionnel, selon Dr Damien Sène, secrétaire général de l'association, «entre dans le cadre d'un projet global de prise

en charge des problèmes d'éducation auxquels sont confrontés nos enfants».

Poursuivant, il a indiqué qu'ils s'investissent dans «la construction de salles de classe, de terrains multisports». D'ailleurs, il a informé avoir pour objectif «une bibliothèque et un centre informatique d'ici à 2024» pour «offrir aux élèves toutes les chances de réussite avec des manuels scolaires et des œuvres au programme à disposition».

À travers ce complexe sportif multifonctionnel comprenant deux terrains de basketball, deux terrains de volley-ball et un terrain de handball, en plus du terrain de football équipé en filets et autres, les généreux donateurs veulent voir émerger des

talents dans le domaine du sport. Le village de Ngohé Ndongor en dispose beaucoup, mais les talents cachés peinent à se mouvoir. La preuve : lors des phases régionales de sport scolaire organisées le week-end du 21 et 22 mai dernier, 8 jeunes lycéens s'étaient révélés dans les compétitions individuelles. D'ailleurs, en marge de la cérémonie d'inauguration du complexe, ils ont été honorés par la communauté éducative qui leur a remis des diplômes de reconnaissance. Un match d'exhibition de handball et des démonstrations en gymnastique ont aussi marqué cette cérémonie riche également en animations.

Mohamadou SAGNE
(Correspondant)

ROLAND-GARROS

Alcaraz éliminé en 4 sets par Zverev qui jouera les demi-finales

AFP : Le phénomène espagnol Carlos Alcaraz, 6e mondial, a été éliminé par Alexander Zverev (3e) 6-4, 6-4, 4-6, 7-6 (9/7), hier, en quarts de finale de Roland-Garros, et c'est l'Allemand qui affrontera Novak Djokovic ou Rafael Nadal en demies. "Je me suis fait dessus... Je savais que je devais jouer mon meilleur tennis aujourd'hui, du début à la fin. Je suis content d'avoir réussi", a déclaré l'Allemand de 25 ans. "Il revenait fort... C'est un joueur incroyable, je lui ai dit au filet qu'il allait gagner ce tournoi beaucoup de fois, pas seulement une. J'espère que je vais pouvoir le gagner avant qu'il se mette à tous nous battre et qu'on n'ait plus aucune chance", a ajouté le champion olympique de Tokyo. Demi-finaliste l'an dernier sur la terre battue parisienne, Zverev restait sur une lourde défaite contre Alcaraz en finale à Madrid début mai (6-3, 6-1). Il jouera ainsi sa cinquième demi-finale en Grand Chelem. Il n'a atteint la finale qu'une seule fois, à l'Us Open 2020, et s'était incliné face à Dominic Thiem.

Gauff et Trevisan, deux bizuts en demie

AFP : Deux premières demi-finalistes novices : l'Américaine Coco Gauff et l'Italienne Marina Trevisan ont atteint hier pour la première fois le dernier carré d'un Grand Chelem à Roland-Garros, où Nadal et Djokovic ferrailleuront en soirée pour une 15e ou 12e apparition à ce stade à Paris. Avant 2022, chacune avait déjà atteint les quarts à Paris mais c'est bien le seul point commun des deux futures adversaires en demie jeudi. Gauff, qui pointe au 18e rang mondial à 18 ans, est un phénomène de précocité promis depuis l'adolescence à un grand avenir, quand Trevisan a atteint cette semaine le meilleur classement de sa carrière, une 59e place, à 28 ans. Lauréate du tournoi juniors 2018 sur la terre battue parisienne, la jeune Floridienne a pris le dessus sur sa compatriote Sloane Stephens, 7-5, 6-2 hier. Cette dernière, 64e mondiale, avait atteint la finale Porte d'Auteuil en 2018. Victorieuse de son premier tournoi Wta à Linz en 2019, à 15 ans et 214 jours, l'Américaine peut devenir la plus jeune finaliste depuis la Belge Kim Clijsters en 2001. Le chaos se poursuit donc dans le tableau féminin où, avec Leylah Fernandez, une nouvelle favorite est tombée. Jusqu'ici le meilleur parcours de Martina Trevisan dans un tournoi du Grand Chelem était un quart, déjà à Paris en 2020. Issue des qualifications, elle avait été balayée par la future lauréate Iga Swiatek (6-3, 6-1).

Bati mat
Tout pour la maison du sol au plafond



**offre
spéciale**

Du 1er au 15 juin

**10 membranes
d'étanchéité
achetées**

=

**1 seau FlinKote
20kg
offert**

La saison des pluies approche à grands pas !

Comment anticiper les risques d'infiltration ? Les problèmes d'humidité ?
Spéciale promotion du 1er au 30 juin : pour 10 membranes achetées, 1 seau de flintkot offert !
Nos experts vous attendent également dans notre showroom afin de vous proposer des solutions d'étanchéité durables spécialement conçues pour protéger votre maison.
Venez profiter de la qualité au meilleur prix pendant la saison des pluies !



Suivez-nous sur

📍 Avenue Malick Sy (côté colis postaux)

☎ 33 821 46 81 / 33 889 63 83

► Football ÉLIMINATOIRES DE LA CAN 2023 (GROUPE L)

Rwanda-Sénégal aura finalement lieu à Diamniadio, le 07 juin



Les « Lions » du Sénégal n'iront finalement pas à Kigali.

Le match Rwanda-Sénégal, pour le compte de la 2^{ème} journée des éliminatoires de la Can « Côte d'Ivoire 2023 » (Groupe L), prévu à Kigali, se disputera finalement à Dakar. Plus précisément au stade Me Abdoulaye Wade de Diamniadio. L'information émane de la Fédération sénégalaise de football (Fsf) à travers un communiqué publié hier. Les « Lions » du Sénégal n'iront donc finalement pas à Kigali. Sitôt le match de la première journée de ce Groupe terminé (il est prévu le 4 juin à 19h

à Diamniadio) contre le Bénin, le Sénégal va continuer sa préparation à Dakar pour accueillir le Rwanda le 7 juin. Les fédérations rwandaise et sénégalaise de football ont conclu un accord dans ce sens. Car, le stade de Kigali ne serait pas homologué par la Caf, puisqu'il ne répond pas aux normes. En effet, les exigences des stades labellisés Caf sont régies par des critères minimaux à remplir pour qu'un stade soit classé (en ordre croissant) en tant que stade de Catégorie 1, 2, 3 ou 4. Plus la ca-

tégorie est élevée, plus stricts et plus nombreux sont les critères », indique un communiqué de l'instance continentale.

En attendant que les choses reviennent à la normale du côté rwandais, les matches de ce pays se joueront à l'extérieur. Ainsi, pour la première journée, le Rwanda rendra visite au Mozambique demain 2 juin pour ensuite se déplacer sur Dakar où l'attend le Sénégal pour la deuxième journée prévue le mardi 7 juin à 18h.

Cheikh Fantamady KEITA

SÉNÉGAL- BÉNIN

Les billets en vente à Dakar, Mbour et Thiès, depuis hier

Le Sénégal affrontera, le 04 juin prochain, au stade Abdoulaye Wade de Diamniadio, le Bénin en match officiel comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations « Côte d'Ivoire 2023 ». La Fédération sénégalaise de football (Fsf) a ainsi communiqué les prix des billets qui sont en vente depuis hier dans les points des stades des régions de Dakar et de Thiès. Il s'agit de Demba Diop (Dakar), Iba Mar Diop (Dakar), Alassane Djigo (Pikine), Parcelles Assainies (Dakar), Ngalandou Diouf (Rufisque), Lat Dior (Thiès), Caroline Faye (Mbour) et à la Mairie de Diamniadio.

Les tarifs varient entre 2000 FCfa et 150.000 FCfa, selon les catégories de siège. Un match très attendu, car ce sera la première sortie des « Lions » du Sénégal, Champions d'Afrique en titre, après leur qualification à



Equipe nationale du Bénin.

la Coupe du monde « Qatar 2022 ». Ainsi, après avoir battu les « Pharaons » d'Egypte en barrage pour le Mondial 2022, les coéquipiers de Sadio Mané vont aborder une autre manche. Le stade Abdoulaye Wade, où sont attendus les fans de tous bords,

sera le point de convergence pour glorifier les Champions d'Afrique. Le 12^{ème} Gaïndé et « Allez Casa » vont, à coup sûr, rivaliser d'ardeur pour pousser les « Lions » à la victoire devant les « Ecoreuils » du Bénin.

Cheikh Malick COLY

TOURNOI DE L'UFOA/A, AMICAL DES 4 NATIONS

Les « Lions » locaux et les U17 poursuivent leur préparation

Les « Lionceaux » U17 (moins de 17 ans) continuent leur préparation en vue du tournoi de l'Ufoa/A qualificatif à la prochaine Can qui se disputera au Cap-Vert en juillet. Il en est de même pour les « Lions » locaux pour le tournoi amical des 4 nations prévu en Algérie du 31 mai au 14 juin. Les stages de préparation se poursuivent aussi au niveau des petites catégories. Les U17 vont ainsi entrer en stage interne au Centre de déve-

loppement technique Jules François Bocandé de Toubab Dialaw pour une durée cinq (5) jours. L'objectif recherché pour l'entraîneur national Serigne Saliou Dia et les 26 joueurs convoqués, c'est la qualification à la Can de la catégorie. Quant aux « Lions » locaux du coach Pape Thiaw, ils seront en regroupement à partir d'aujourd'hui, sur le même site. À cet effet, Pape Thiaw a convoqué 25 joueurs pour cette préparation.

C. F. KEITA

LIGUE 2 PRO : DÉBRIEFING 24^{ÈME} JOURNÉE La Sonacos aux portes de la Ligue 1, Ngb et Renaissance en danger

Leader depuis plusieurs semaines, la Sonacos a frappé un grand coup lors de la 24^{ème} journée du championnat professionnel de Ligue 2. Les « Huiliers » l'ont remporté 3-2 face à Keur Madior et accentuent leur avance sur Wally Daan et Stade de Mbour qui s'affrontaient. Tout en bas du classement, la Renaissance de Dakar et Niarry Tally se dirigent tout droit vers l'échelon inférieur.



Reléguée à l'issue de la saison 2018-2019, la Sonacos est sur le point de retrouver la Ligue 1 trois ans après.

Cette fois-ci semble être la bonne. Reléguée à l'issue de la saison 2018-2019, la Sonacos est sur le point de retrouver la Ligue 1 trois ans après. Lors de la 24^{ème} journée, elle est allée l'emporter 3-2 sur la pelouse de Keur Madior (9^{ème}, 29 pts) pour porter l'écart à 3 points de son dauphin, Wally Daan (40 pts) à deux journées du dénouement. Pour être sacrés, les « Huiliers » devront s'imposer lors de leur prochaine sortie tout en comptant sur une contreperformance de ses poursuivants (Wally Daan et Stade de Mbour). Ces derniers s'affrontaient pour le contrôle de la 2^{ème} place qui mène directement à l'échelon supérieur, mais ils n'ont pu faire mieux qu'un match nul blanc (0-0) et reste à leurs positions respectives. La bataille pour la montée devrait se jouer entre ces trois équipes. Malgré la petite avance de la Sonacos, malin celui qui pronostiquera le ticket gagnant.

L'autre enjeu de cette fin de saison se trouve tout à fait en bas du classement avec, là aussi, trois équipes concernées par la relégation. Le premier, Niarry Tally (21 pts), a perdu une première « finale » qui l'opposait à Amitié Fc (10^{ème}, 28 pts) et boucle une 13^{ème} rencontre sans victoire (6 nuls, 7 défaites).

Pour espérer se maintenir, les

« Galactiques » devront battre un concurrent direct, la Renaissance de Dakar (13^{ème}, 21 pts) lors de la prochaine journée et enchaîner face à Demba Diop Fc, tout en comptant sur 2 défaites du premier non relégable, Jamono Fatick (12^{ème}, 25 pts). Autant dire que l'entreprise s'annonce ardue. La Renaissance est également en train de vivre ses derniers jours en Ligue 2. Tenue en échec 0-0 par Thiès Fc (11^{ème}, 27 pts), l'équipe du Plateau est maintenant à 19 matches sans victoire (10 nuls, 9 défaites) et ne sait plus à quel saint se vouer. Le plus nanti des trois est Jamono Fatick, battu à domicile 0-1 par Duc (8^{ème}, 31 pts), qui a son destin en main et n'aura besoin que d'une petite victoire en 2 matches pour se maintenir. Ce qui semble être dans leur corde. Dans les autres rencontres, Port (4^{ème}, 35 pts) a surpris à domicile 2-1 l'Us Ouakam (5^{ème}, 34 pts) qui rate l'occasion de se rapprocher du podium.

Mouhamadou Lamine DIOP

Résultats de la 24^{ème} journée Ligue 2 Pro :

Amitié Fc 2-1 Niarry Tally, Jamono Fatick 0-1 Duc, Renaissance 0-0 Thiès Fc, Port 2-1 Us Ouakam, Keur Madior 2-3 Sonacos, Wally Daan 0-0 Stade de Mbour, Oslo F.A-Demba Diop Fc.

FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS AU STADE DE FRANCE Polémique et bataille de chiffres, Liverpool veut des excuses

AFP : Après la finale chaotique, la foire d'empoigne : trois jours après les ratés organisationnels du Stade de France, la controverse ne retombe pas à Liverpool, dont le président a réclamé hier des excuses envers ses supporters, comme à Paris où la bataille de chiffres fait rage. Encore échaudé par la finale de Ligue des champions contre le Real Madrid (0-1) à Saint-Denis, qui a donné lieu à des scènes de chaos en avant-match, le président de Liverpool Tom Werner a écrit son indignation à la ministre française des Sports Amélie Oudéa-Castera. En cause, les propos lundi de Mme Oudéa-Castera et du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin qui ont répété ce qu'ils affirment depuis samedi soir : les supporters britanniques seraient en grande partie responsables des incidents, avec une « fraude massive, industrielle et organisée de faux billets ». La ministre des Sports a en outre déclaré que Liverpool « avait laissé ses supporters dans la nature ». Ces mises en cause ravivent chez les supporters de Liverpool les horribles souvenirs de la catastrophe d'Hillsborough qui avait fait 97 morts en 1989 dans un mouvement de foule dont les fans des Reds avaient longtemps été tenus pour responsables avant que les mauvaises décisions de la police ne soient reconnues. « Vos commentaires sont irresponsables, peu professionnels et totalement irrespectueux », a écrit Tom Werner dans son courrier à Amélie Oudéa-Castera, dont le quotidien local Liverpool Echo a obtenu une copie. « Au nom de tous les fans qui ont vécu ce cauchemar, je demande des excuses de votre part », a-t-il ajouté.